
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 mars 2025
13 h**

**Séance tenue le lundi 17 mars 2025 - 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier **(par téléconférence)**, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv  , Mme Despina Sourias, Mme   milie Thuillier, Mme V  ronique Tremblay, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M.   ric Alan Caldwell et M. Alain Vaillancourt

AUTRES PR  SENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur g  n  ral
M   Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseill  re - analyse et contr  le de gestion
M. Michel Turcotte, Agent de recherche

En ouverture, la pr  sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue    toutes et    tous et fait la d  claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill  naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du trait   de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalit   sur ce territoire non c  d   ».

La pr  sidente du conseil poursuit en nous faisant part de deux initiatives qui mettent en lumi  re les contributions des femmes montr  alaises dans notre m  tropole, et qui vont dans le sens de la Journ  e internationale des droits des femmes que nous avons c  l  br  e plus t  t ce mois-ci.

Premièrement, la présidente du conseil nous présente le projet de carte alternative « Montréal, ville de femmes », qui célèbre 73 pionnières qui ont marqué l'histoire sociale, culturelle et économique de la ville, un projet qui prend la forme d'une carte alternative du métro de Montréal dans laquelle le nom de chaque station a été remplacé par celui de femmes inspirantes ayant marqué la ville, chacune à leur manière.

Ensuite, la présidente confirme le retour de Cité Elles MTL, une formation et une simulation d'un conseil municipal destiné aux femmes intéressées par la politique locale, et qui représente une occasion exceptionnelle pour les Montréalaises de s'initier à la politique municipale tout en développant leurs connaissances et capacités de leadership. Mme Musau Muele invite les concitoyennes à se renseigner davantage sur cet événement porté par la Ville de Montréal, Concertation Montréal et le Conseil des Montréalaises et à s'inscrire en grand nombre d'ici le vendredi 28 mars prochain.

Puis, elle demande d'observer une minute de silence.

La présidente du conseil poursuit avec les célébrations internationales, dont :

- 1^{er} au 31 mars : Mois de la francophonie
- 8 mars : Journée internationale des droits des femmes
- 11 mars : Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19
- 17 mars : Fête de la St-Patrick
- 20 mars : Journée internationale de la francophonie
- 16 au 22 mars : Semaine québécoise de la déficience intellectuelle
- 21 au 31 mars : Semaine d'action contre le racisme
- 21 mars : Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale
- 31 mars : Journée internationale de visibilité transgenre

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de mars et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Virginie Journeau, Mme Mary Deros, Mme Vicky Grondin et M. Michel Bissonnet.

Avant de débiter les travaux, la présidente du conseil souligne que nous célébrons aujourd'hui la Fête de la St-Patrick, un événement marquant pour la communauté irlandaise de Montréal. Elle rappelle que le défilé de la St-Patrick figure parmi les événements célébrant la culture irlandaise les plus importants et les plus anciens en Amérique du Nord, et que nous sommes fiers de souligner la contribution de la communauté irlandaise à la Ville de Montréal; à cet effet, la Ville a intégré le trèfle irlandais dans ses armoiries officielles pour reconnaître l'apport de ce peuple fondateur.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 06, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de :</u> M. Aref Salem	Itinérance et sécurité dans le métro : est-ce que l'Administration va présenter un plan concret qui s'attaquera à l'itinérance et à la sécurité dans le métro? / Est-ce que l'Administration peut mettre de l'avant un plan complet pour ces enjeux dans la métropole?
<u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante	
<u>Question de :</u> Mme Chantal Rossi	Itinérance dans le métro et campements de fortune : où iront les personnes en situation d'itinérance qui seront sorties du métro? / Qu'est-ce que l'Administration va mettre de l'avant sur ces enjeux, et ce, dès ce printemps?
<u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry	
<u>Question de :</u> Mme Nancy Blanchet	Droit de préemption sur des lots à des fins de logement : sur quels critères reposent les choix qui seront faits afin de prioriser et sélectionner les terrains qui seront préemptés et, est-ce que les arrondissements connaîtront les justifications de ces choix? /
<u>Réponse de :</u> M. Benoit Dorais	Questionne le nombre de lots à venir et l'équité dans les choix à venir

<u>Question de :</u> M. Alan DeSousa	Transformation de la voie Camillien-Houde : comment l'Administration va-t-elle garantir l'accès universel sur cette voie? / Est-ce que l'Administration va suivre les recommandations du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) à ce sujet?
<u>Réponse de :</u> M. Alex Norris Mme Valérie Plante	
<u>Question de :</u> M. Julien Hénault-Ratelle	Fermeture de la salle de spectacles La Tulipe dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal : questionne les délais pour l'adoption future d'un nouveau règlement afin de protéger les salles de spectacles / Reformule sa question
<u>Réponse de :</u> Mme Marie Plourde	
<u>Question de :</u> M. Abdelhaq Sari	Démantèlement des patrouilles de sécurité dans les bâtiments municipaux : comment l'Administration va assurer la sécurité des lieux et des usagers? / Commentaires et demande s'il y a eu des consultations à cet effet
<u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	
<u>Question de :</u> M. Dimitrios (Jim) Beis	Équipement vieillissant fourni lors des activités de déneigement : est-ce que l'Administration reconnaît ce vieillissement et les impacts sur les activités de déneigement?
<u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic	

À 13 h 43

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de :</u> M. Dimitrios (Jim) Beis	Est-ce qu'il y aura de l'équipement adéquat l'an prochain?
<u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic	
<u>Question de :</u> Mme Stephanie Valenzuela	Propreté : est-ce que les actions mises de l'avant pour la propreté de la Ville seront différentes cette année? / Commentaires et suggestions
<u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic M. Robert Beaudry	
<u>Question de :</u> M. Sonny Moroz	Questionne la nomination de la directrice du Bureau des commissaires et souhaite des justifications à cet effet / Commentaires et souhaite savoir comment l'Administration va lutter contre l'antisémitisme
<u>Réponse de :</u> Mme Alia Hassan-Cournol	

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 54.

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 13 h 54, la présidente du conseil appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM25 0197

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 mars 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée, en y ajoutant le point 7.08 et en y retirant le point 80.01 (20.12).

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier le point 15.04 vers 20 h 30 en raison de la présence d'invités au balcon, et que des amendements seront apportés aux dossiers 20.01, 20.02, 20.04 et 20.21.

CM25 0198

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 février 2025, à 13 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 février 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 mars 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 13 h 56, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 28 février 2025
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 28 février 2025
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 28 février 2025
-

06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 14 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par Mme Magda Popeanu

- 06.01.01 Dépôt d'une réponse de Mme Magda Popeanu à M. Dominic Perri concernant sa question sur le point 04.03, à l'assemblée du conseil municipal du 17 février 2025
-

07 – Dépôt

À 14 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 07.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 20 février 2025, à 16 h
-

CM25 0199

Dépôt du bilan annuel 2024 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2024 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1257100001

CM25 0200

Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur les projets de règlements visant à encadrer le projet de Ray-Mont logistiques- secteur Assomption Sud

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique sur le projet de Ray-Mont logistiques- secteur Assomption Sud, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1257010003

CM25 0201

Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de plan d'urbanisme et de mobilité

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de plan d'urbanisme et de mobilité, ainsi que son cahier complémentaire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1257010002

CM25 0202

Dépôt du rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier 2024 en vertu de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités / Service des finances

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier 2024 en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

07.05

7.06 Déclaration d'intérêts pécuniaires
 (La liste des déclarations d'intérêts pécuniaires est annexée au procès-verbal)

CM25 0203

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07

CM25 0204

AJOUT - Dépôt du rapport annuel 2024 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2024 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

Adopté à l'unanimité.

07.08

08–Dépôt de rapports des commissions du conseil

À 14 h 47, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CM25 0205

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Bilan 2024 des activités des commissions permanentes »

Mme Véronique Tremblay, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Bilan 2024 des commissions permanentes », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

À 14 h 56, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée

15 – Déclaration / Proclamation

À 14 h 56, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM25 0206**Déclaration pour souligner la Journée internationale de la visibilité trans**

Attendu que la Journée internationale de la visibilité trans a été créée par Rachel Crandall-Crocker, militante basée dans le Michigan aux États-Unis, en 2009, en réaction au manque de journée de célébration LGBTQIA2S+ consacrée aux personnes trans;

Attendu qu'un recul des droits des personnes trans est observé dans plusieurs pays du monde et dans certaines provinces canadiennes, que les personnes trans connaissent une prévalence de harcèlement de rue et de violences dans les lieux publics et que les données confirment une augmentation inquiétante de la transphobie;

Attendu que le drapeau trans a été montré pour la première fois durant la marche des fiertés de Phoenix, en Arizona, il y a 25 ans;

Attendu que toutes les personnes citoyennes de la Ville de Montréal bénéficient des droits fondamentaux proclamés et garantis par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et par la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

Attendu que la Ville de Montréal a adopté sa Charte montréalaise des droits et responsabilités en 2005, dont un des principes et engagements est de combattre toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur la diversité de genre;

Attendu qu'en avril 2021, la Ville de Montréal a modifié sa Charte montréalaise des droits et responsabilités pour y inclure les discriminations fondées sur l'identité et l'expression de genre, dont la transphobie, parmi les formes de discriminations qu'elle combat;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2007, la Déclaration de Montréal sur les droits des personnes gaies, lesbiennes, bissexuelles et transsexuelles, proclamée lors de la clôture de la Conférence internationale des droits des LGBT, qui avait lieu à Montréal en 2006;

Attendu qu'afin de favoriser l'inclusion des communautés LGBTQIA2S+, la Ville de Montréal agit en matière de formation du personnel municipal et du corps policier, de création d'outils de sensibilisation et de lignes directrices d'amélioration de la prise en compte des enjeux et des besoins des communautés de la diversité de genre dans les services de la Ville et des arrondissements, par l'application de l'ADS+;

Attendu que la Ville de Montréal offre son soutien à de nombreuses initiatives communautaires venant en aide aux communautés de la diversité de genre les plus vulnérables et à risque de vivre de l'exclusion sociale, telles que des groupes de soutien pour parents et proches d'enfants et d'adolescents créatifs dans le genre, des activités de sécurisation pour la jeunesse autochtone LGBTQIA2S+ et des projets d'accompagnement des personnes LGBTQIA2S+ migrantes ou réfugiées;

Attendu que la Ville de Montréal contribue à de nombreuses initiatives culturelles mettant en valeur et célébrant les communautés LGBTQIA2S+ telles que le Festival Fierté Montréal, le Festival Fierté littéraire 2024, le Festival Fierté Trans et les Rendez-vous de la drag;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco
M. Luc Rabouin
M. Benoit Dorais
Mme Caroline Bourgeois
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
Mme Émilie Thuillier
Mme Maja Vodanovic
Mme Gracia Kasoki Katahwa
Mme Laurence Lavigne Lalonde
Mme Alia Hassan-Cournol
Mme Marianne Giguère
Mme Despina Sourias
M. Alex Norris
M. François Limoges
Mme Virginie Journeau
Mme Dominique Ollivier
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Pauzé
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Vicki Grondin
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand,
Mme Julie Roy
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
Mme Christine Black
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
M. Doug Hurley
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian
M. Doug Hurley
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Serge Sasseville
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale de la visibilité trans le 31 mars et sensibilise la population à l'importance de lutter contre toutes les formes de discriminations à l'encontre des personnes trans;

- 2- continue de défendre les droits des personnes trans et des personnes issues de la diversité sexuelle ou de genre;
- 3- s'engage à lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences transphobes dans l'espace public, à soutenir des initiatives communautaires en prévention et à s'inspirer des bonnes pratiques en matière de politiques et d'engagements municipaux envers les communautés LGBTQIA2S+.

Un débat s'engage.

Pour débiter, la mairesse de Montréal salue la présence de Mme Victoria Legault, directrice générale d'Aide aux Trans du Québec, ainsi que son équipe, qui ont contribué à cette Déclaration. Elle se dit heureuse de prendre la parole sur ce sujet, surtout lorsque les droits des personnes trans sont actuellement remis en question. Mme Plante réitère sa solidarité et son appui aux personnes trans en cette journée. Elle rappelle que cet événement a été créé en 2009 par la militante américaine Rachel Crandall-Crocker pour combler le manque de journées de célébration LGBT consacrées aux personnes transgenres.

Mme Valérie Plante poursuit en soulignant les contributions des personnes transgenres à la société et les réalisations de ces dernières qui ont lutté pour l'égalité des genres, tout en sensibilisant la population à la discrimination à laquelle la communauté trans est confrontée à l'échelle internationale. Elle indique que la Ville de Montréal continue de combattre les discriminations contre la communauté trans en renforçant son leadership et en mettant en place des actions concrètes. Elle termine en affirmant que la Ville de Montréal est et sera une alliée des personnes trans et de celles qui revendiquent une diversité sexuelle ou de genre. Elle invite l'ensemble du conseil à voter en faveur de cette Déclaration.

La présidente du conseil la remercie et invite tour à tour les conseillers Julien Hénault-Ratelle et Craig Sauvé à prendre la parole.

M. Hénault-Ratelle mentionne notamment que la Ville de Montréal a toujours été un refuge pour les personnes trans et, plus largement, pour la communauté LGBTQIA2S+. Il souligne qu'en dépit des progrès réalisés, il reste encore beaucoup à faire, compte tenu des circonstances dans lesquelles se trouvent les personnes de la communauté LGBTQIA2S+. Quant à M. Sauvé, il se dit fier de la Ville de Montréal, qui profite de ce moment important pour affirmer clairement, haut et fort, son appui à la communauté trans à travers cette Déclaration. Enfin, il croit qu'il s'agit d'un combat continu pour la communauté LGBTQIA2S+ et salue toutes les personnes militantes de cette cause.

Par la suite, la présidente cède respectivement la parole à la conseillère Nancy Blanchet qui ajoute les membres de l'équipe LaSalle comme appuieurs-es à la Déclaration, puis à la conseillère Josefina Blanco, qui salue également les personnes présentes et met de l'avant les engagements de l'Administration envers la communauté trans. Mme Blanco conclut en soulignant que le travail se poursuit et que la Ville de Montréal sera toujours de leur côté.

La présidente remercie les personnes élues pour leurs interventions et confirme que tous les membres présents du conseil sont appuieurs-es de cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM25 0207

Déclaration pour souligner le Mois de la Francophonie et le statut de Montréal en tant que métropole francophone des Amériques

Attendu que le Mois de la Francophonie se tient chaque année au mois de mars et est l'occasion de célébrer et de promouvoir la langue française à travers le monde;

Attendu que Montréal, métropole francophone des Amériques, est une métropole cosmopolite, dynamique, ouverte sur le monde et inclusive, et qu'elle valorise la diversité sous toutes ses formes, tout en célébrant la langue française comme langue officielle et commune, pilier de son identité unique et vecteur de cohésion dans l'espace public;

Attendu que la Ville de Montréal agit comme cheffe de file afin de protéger, promouvoir et faire rayonner la langue française dans la grande région métropolitaine, mais aussi à l'extérieur du Québec et à l'international;

Attendu que la Ville de Montréal a créé le Bureau de la langue française qui a pour mandat, entre autres, d'assurer la mise en œuvre des nouvelles dispositions s'appliquant aux administrations municipales prévues par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français, ainsi que de veiller à l'application du plan d'action et d'insuffler sa vision stratégique à l'intérieur de l'appareil municipal;

Attendu que la Ville de Montréal a été la première grande ville à adopter la directive liée à la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français;

Attendu que dès 2017, la Ville de Montréal a accompagné tous les arrondissements afin de s'assurer que leurs pratiques soient désormais conformes aux exigences de la *Charte de la langue française* et qu'ils obtiennent leur certificat de francisation;

Attendu que la Ville de Montréal a mené une étude en partenariat avec l'Association internationale des Maires francophones (AIMF) et l'École nationale d'administration publique du Québec, sur la valorisation de la langue française et des identités francophones au sein des villes de la francophonie, qui a été présentée à l'hôtel de ville de Paris au bureau exécutif de l'AIMF;

Attendu qu'en 2024, la Ville de Montréal a chargé un jury, présidé par l'écrivain et académicien M. Dany Laferrière, de remettre les Prix de la langue française à cinq lauréats afin de souligner leur implication ainsi que l'excellence de leur travail en matière de rayonnement de la langue française et que les prix seront à nouveau lancés lors de la Journée internationale de la Francophonie 2025 à l'hôtel de ville;

Attendu que la Ville de Montréal collabore avec ses partenaires, dont le gouvernement du Québec, l'Office québécois de la langue française et les organismes communautaires, économiques, culturels et universitaires pour faire du français le liant social de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal a lancé récemment, sur son territoire, la campagne de promotion grand public Montréal se conjugue en français, notamment dans les stations de métro, les abribus et plusieurs espaces publics, afin de promouvoir et d'encourager l'utilisation de la langue française;

Attendu que la Ville de Montréal a mis sur pied un comité sur la langue française dont le remarquable travail de ses membres a mené à la publication, en 2024, d'un second rapport dont de nombreuses recommandations sont déjà implantées ou sont en voie de l'être;

Attendu que la Ville de Montréal, en collaboration avec le gouvernement du Québec et le Réseau réussite Montréal, soutient la francisation des jeunes nouveaux arrivants en travaillant de pair avec les camps de jour de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal développe au sein de ses installations, telles que les bibliothèques et les maisons de la culture, des programmes axés sur la valorisation de la langue française auprès de l'ensemble de la population;

Attendu que la Ville de Montréal actualisera, cette année, le Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024, afin de réaffirmer l'importance du français comme langue officielle et commune à Montréal et d'assurer la valorisation et le rayonnement de la langue française;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- invite l'ensemble de la population à célébrer, en mars, le Mois de la Francophonie;
- 2- célèbre son statut de métropole francophone des Amériques et continue de faire rayonner son leadership au sein des réseaux internationaux de promotion de la francophonie;
- 3- valorise la diversité sous toutes ses formes, tout en célébrant le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune de la métropole du Québec;
- 4- poursuive le travail entamé avec son tout premier plan d'action en matière de valorisation de la langue française et continue d'encourager, chaque jour, l'usage de notre langue commune dans toutes les sphères de la vie montréalaise.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal témoigne de sa fierté de souligner le mois de la Francophonie et le statut de Montréal en tant que métropole francophone des Amériques en déclarant que la langue française fait la renommée de la Ville à travers le monde. Elle enchaîne en soulignant les multiples efforts de l'Administration à promouvoir, protéger et valoriser le français dans la métropole, notamment par la mise en place du Bureau de la langue française, la campagne « Montréal se conjugue en français », ainsi que la collaboration en continu avec le gouvernement du Québec et le réseau Réussite Montréal pour soutenir la francisation des jeunes arrivants.

Mme Plante évoque également l'engagement de l'Administration sur le plan culturel avec la remise des Prix de la langue française et les programmations qui valorisent le français dans les bibliothèques et Maisons de la culture puis, elle invite toute la population à participer en grand nombre aux célébrations du mois de la Francophonie.

Par la suite, les conseillères Chantal Rossi et Caroline Bourgeois prennent respectivement la parole.

À tour de rôle, elles apportent leur soutien à cette déclaration et mettent de l'avant la richesse et le caractère unique que la langue française apporte au patrimoine culturel de la Ville de Montréal. À cette fin, elles saluent le travail du Comité sur la langue française et celui de la commissaire à la langue française, Mme Noémie Dansereau-Lavoie, en plus de reconnaître l'importance de célébrer le français partout dans la métropole dans une perspective d'ouverture et de rassemblement.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 15 h 28, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 46, le conseil reprend ses travaux.

CM25 0208

Déclaration pour souligner le 200^e anniversaire du défilé de la Saint-Patrick à Montréal

Attendu que le 200^e défilé de la Saint-Patrick, qui s'est tenu le 16 mars 2025 au centre-ville de Montréal, est un événement marquant qui célèbre deux siècles d'héritage irlandais dans la ville;

Attendu que le premier défilé a eu lieu le 17 mars 1824, et s'est tenu tous les ans depuis, bien que de façon réduite en 2020 et 2021 en raison de la pandémie de la COVID-19;

Attendu que cet événement attire des milliers de participantes et participants, de même que des personnes qui assistent par milliers au spectacle ambulant des chars allégoriques, des fanfares et des artistes, célébrant la culture irlandaise et l'esprit communautaire de Montréal;

Attendu que le défilé de la Saint-Patrick de Montréal est le plus ancien défilé au Canada et parmi les plus grands en importance dans le monde, avec une assistance ayant déjà atteint 700 000 personnes;

Attendu que le défilé est organisé par les Sociétés irlandaises unies de Montréal, une organisation créée en 1928. En marge du défilé, nous leur devons également l'organisation de la sélection du Grand Maréchal du défilé et du responsable de la révision, la remise des prix du défilé ainsi que la soirée de sélection de la reine du défilé, qui met en valeur les divers accomplissements académiques des jeunes ambassadrices de la communauté irlandaise;

Attendu que le magazine National Geographic a classé l'événement parmi les dix plus remarquables défilés de la Saint-Patrick dans le monde, et l'équipe de Fodor's Travel l'inclut également parmi les plus importants du genre;

Attendu que l'arrivée d'Irlandais à Montréal au XIX^e siècle, notamment lors de la Grande Famine de 1845-1849, a mené à l'implantation d'une communauté vibrante qui a contribué de manière significative à la vie économique, sociale et culturelle de la ville, reconnue par l'ajout du trèfle irlandais sur le drapeau et les armoiries de Montréal, en signe de respect et de reconnaissance à l'égard de notre histoire;

Attendu que les travailleurs irlandais ont joué un rôle clé dans la construction d'infrastructures essentielles à Montréal, notamment le canal de Lachine (1821-1825) et le pont Victoria (1854-1859), contribuant ainsi à l'essor industriel et commercial de la ville;

Attendu que la communauté irlandaise a contribué à la croissance de nombreux quartiers de Montréal, comme le Sud-Ouest, fondé par l'entrepreneure visionnaire Mary Griffin, où des milliers d'Irlandaises et d'Irlandais ont choisi de s'installer et continuent d'y vivre aujourd'hui;

Attendu que la communauté irlandaise de Montréal a donné naissance à plusieurs figures politiques majeures qui ont marqué l'histoire politique du pays;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Sterling Downey

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne les contributions de la communauté irlandaise à l'essor économique, culturel, social et artistique de Montréal;
- 2- rende hommage à la communauté irlandaise et reconnaisse qu'elle est l'un des peuples fondateurs de la Montréal, tel que représenté sur son drapeau;
- 3- témoigne, par la tenue annuelle du défilé de la Saint-Patrick à Montréal, du respect des origines irlandaises dans l'histoire montréalaise ainsi que du sens de la fête de la métropole;
- 4- remercie toutes les personnes impliquées dans les succès du défilé depuis 1824, des personnes organisatrices à toutes les Montréalaises et tous les Montréalais, de même que les touristes, de toute origine, qui se déplacent pour le défilé depuis 200 ans.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante mentionne tout d'abord qu'il s'agit cette année de la 200^e édition du défilé emblématique de la Saint-Patrick, une parade qui réunit la population montréalaise de tous les horizons. Mme Plante rappelle notamment que les contributions de la communauté irlandaise à la vie montréalaise sont extrêmement importantes, et le drapeau de la Ville de Montréal en témoigne avec la présence du trèfle qui symbolise le peuple irlandais comme un des peuples fondateurs de la Ville de Montréal.

Pour terminer, Mme Plante remercie toutes les personnes qui s'impliquent et qui font de cette fête un évènement marquant, et qu'en cette période socioéconomique et politique tendue, il fait bon de pouvoir être ensemble et de célébrer dans la joie lors de la parade.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole respectivement aux conseillers Doug Hurley, Sterling Downey et Craig Sauvé.

Le conseiller Doug Hurley vante également quelques-unes des nombreuses contributions de la communauté irlandaise à la vie montréalaise depuis l'arrivée des premiers pionniers irlandais venus s'établir à Ville-Marie en 1653, et nous invite à joindre les festivités pour célébrer cet héritage précieux.

À son tour, le conseiller Sterling Downey indique que cet évènement permet de nous souvenir et de rendre hommage à la résilience et à la force des personnes immigrantes irlandaises venues s'installer à Montréal durant la Grande famine de 1845. Il évoque l'apport de la communauté irlandaise à notre société, et souhaite que les valeurs de solidarité, d'entraide mutuel et de respect de la diversité se transmettent aux générations à venir.

Puis, le conseiller Craig Sauvé salue les différents intervenants ayant participé à la mise en œuvre de cet important évènement qu'est le défilé de la Saint-Patrick à Montréal. Il fait aussi mention des personnes immigrantes irlandaises qui ont participé à la construction du canal de Lachine, ouvert en 1825, ainsi qu'à la construction du pont Victoria. Il ajoute qu'en mémoire des 6000 immigrants irlandais décédés du typhus en 1847-1848, un monument appelé « Black Rock » a été érigé à Montréal. Enfin, il souligne à grands traits l'implication de plusieurs associations irlandaises dans de nombreuses levées de fonds, preuve du sens de la solidarité dans cette communauté.

La présidente remercie les membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

80 – Conseil d’agglomération – Dossiers pour orientation

La présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d’agglomération – Dossiers pour orientation ».

À 16 h 07, le conseil procède à l’étude des points en orientation au conseil d’agglomération de l’ordre du jour.

À 16 h 07,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d’étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l’ordre du jour.

Adopté à l’unanimité.

CM25 0209

Accorder un contrat à GUARD-X inc. pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie des bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de neuf mois à compter du 21 mars 2025 - Dépense totale de 128 213,80 \$, taxes incluses (contrat : 119 533,18 \$ + contingences : 8 680,62 \$) - Appel d'offres sur invitation 24-20768 (3 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l’orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Guard-X inc. le contrat pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie des bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 119 533,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20768;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 680,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l’unanimité.

1255786001
80.01 (20.01)

CM25 0210

Conclure trois ententes-cadres avec Selto Distribution inc., Major & Major Incorporé et Meunerie R.C. inc. pour la fourniture de palettes de sacs de sable en situation de mesures d'urgence, pour une durée de 16 mois, pour un montant maximal de 1 166 257,54 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 1 014 136,99 \$ + variation des quantités : 152 120,55 \$) - Appel d'offres public 24-20726 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure trois ententes-cadres d'une durée de 16 mois, par lesquelles Selto Distribution inc., Major & Major inc. et Meunerie R.C. inc., plus bas soumissionnaires conformes, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des palettes de sacs de sable en situation de mesures d'urgence, pour une somme totale maximale de 1 014 136,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20726 :

Adjudicataires	Rang d'utilisation des ententes-cadres
Selto Distribution inc.	1
Major & Major Incorporé	2
Meunerie R.C. inc.	3

- 2- d'autoriser une dépense de 152 120,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Selto Distribution inc., de Major & Major Incorporé et de Meunerie R.C. inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259901001
80.01 (20.02)

CM25 0211

Accorder trois contrats à Construction Petro Hitech, Division de E.R.C.D. Industries inc. pour un service d'entretien de réservoirs de diesel pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 840 030,35 \$, taxes incluses (contrats : 700 025,29 \$ + contingences : 140 005,06 \$) - Appel d'offres public 24-20784 (3 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Construction Petro Hitech, Division de E.R.C.D. Industries inc., pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, les contrats pour les services d'entretien des réservoirs de diesel pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20784 :

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Construction Petro Hitech, Division de E.R.C.D. Industries inc.	1	253 002,49 \$
Construction Petro Hitech, Division de E.R.C.D. Industries inc.	2	291 346,65 \$
Construction Petro Hitech, Division de E.R.C.D. Industries inc.	3	155 676,15 \$

2-

d'autoriser une dépense de 140 005,06 \$, taxes incluses, (lot 1 : 50 600,50 \$ + lot 2 : 58 269,33 \$ + lot 3 : 31 135,23 \$), à titre de budget de contingences;

3-

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257157002
80.01 (20.03)

CM25 0212

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 60 mois, pour une somme maximale de 21 689 793,50 \$, taxes incluses, avec Artelia Canada inc. (FNX-Innov inc.) (contrat 1 : 10 528 490,70 \$ + indexation : 381 320,03 \$) et Shellex Groupe Conseil inc. (contrat 2 : 10 404 950,06 \$ + indexation : 375 032,71 \$) pour la gestion et la surveillance des travaux PCPR, PRCPR et PMIR pour les programmations de 2025 à 2027 - Appel d'offres public 24-20713 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1-
- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 60 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la réalisation et la surveillance de différents programmes de réfection de chaussée pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20713 :

Firmes	Sommes maximales taxes incluses	Contrats
Artelia Canada inc. (FNX-Innov inc.)	10 528 490,70 \$	1
Shellex Groupe Conseil inc.	10 404 950,06 \$	2

- 2-
- d'autoriser une dépense à titre de budget d'indexation des taux horaires pour chacune des firmes ci-après désignées :

Firmes	Montants (taxes incluses)
Contrat 1: Artelia Canada inc. (FNX-Innov inc.)	381 320,03 \$
Contrat 2: Shellex Groupe Conseil inc.	375 032,71 \$
TOTAL	756 352,74 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Artelia Canada inc. (FNX-Innov inc.) et Shellex Groupe Conseil inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247231088
80.01 (20.04)

CM25 0213

Accorder un soutien financier total maximal de 405 000 \$ et un soutien en biens et services estimé à 7 531 359 \$ à Vélo Québec Association pour l'événement Festival Go Vélo Montréal pour les années 2025 à 2027 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 405 000 \$ et un soutien en biens et services estimé à 7 531 359 \$ à Vélo Québec Association pour l'événement Festival Go Vélo Montréal pour les années 2025 à 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259622002
80.01 (20.05)

À 16 h 08,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0214

Accorder un soutien financier de 1 065 000 \$ et un soutien en biens et services de 586 343 \$ à l'organisme Conseil du sport de Montréal afin de contribuer au développement du sport de haut niveau, de l'événementiel sportif et du sport régional à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 065 000 \$ et un soutien en biens et services de 586 343 \$ à l'organisme Conseil du sport de Montréal afin de contribuer au développement du sport de haut niveau, de l'événementiel sportif et du sport régional à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1244141003
80.01 (20.06)

CM25 0215

Résilier la convention de contribution financière conclue avec Diving Plongeon Canada (CG22 0677) pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon prévue en 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier la convention de contribution financière avec Diving Plongeon Canada (CG22 0677) pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon prévue en 2025.

Adopté à l'unanimité.

1258475002
80.01 (20.07)

CM25 0216

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de piste cyclable, d'une partie du lot 1 867 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située sur la rue Beaubien Ouest à l'intersection de la rue Saint-Urbain dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, d'une superficie de 93 mètres carrés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter l'acquisition aux fins de piste cyclable, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 1 867 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située sur la rue Beaubien Ouest à l'angle de la rue Saint-Urbain dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie totale de 93 mètres carrés, le tout tel qu'illustré au plan U-63 Laurier, préparé par Gabriel Cadrin-Tourigny, arpenteur-géomètre, en date du 4 juin 2024;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser un budget de 663 000 \$, non taxable;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux, pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239915002
80.01 (20.08)

CM25 0217

Exercer l'option de la deuxième année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 546 626,08 \$, taxes incluses (contrat : 421 025,04 \$ + contingences : 125 601,04 \$), pour les services d'entretien général des espaces verts et des infrastructures de surface, dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc./Groupe Nicky (CG21 0180) pour le parc Frédéric-Back (lot 1), majorant ainsi le montant total de ce contrat de 2 112 107,55 \$ à 2 658 733,63 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième année de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 421 025,04 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien général des espaces verts et des infrastructures de surface, pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026, dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc. / Groupe Nicky (CG21 0180) pour le parc Frédéric-Back (lot 1), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 112 107,55 \$ à 2 533 132,59 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 125 601,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingence;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245978008
80.01 (20.09)

CM25 0218

Accorder un contrat à 9152-2458 Québec inc., pour l'acquisition des nouvelles licences ainsi que du support pour le logiciel d'authentification sécurisée vSEC:CMS du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 22 mars 2025 au 21 mars 2028, pour une somme maximale de 249 244,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20610 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9152-2458 Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition des nouvelles licences ainsi que du support pour le logiciel d'authentification sécurisée vSEC:CMS du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 244,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20610;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255942001
80.01 (20.10)

À 16 h 09,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11), et 80.01 (20.13) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0219

Accorder un soutien financier de 68 588,59 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités 2025 de la Patrouille bleue / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 68 588,59 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2025;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1254329001
80.01 (20.11)

Point 80.01 (20.12)

Accorder un contrat à L.A. Hebert Itée pour les travaux de construction d'une conduite d'eau potable de 900 mm sous l'avenue Donegani, entre les avenues Gateway et de la Baie-de-Valois, incluant une traverse par la méthode sans tranchée, entre l'avenue Lakeside et Donegani - Dépense totale de 20 243 276,34 \$, taxes incluses (contrat : 17 426 695,34 \$ + contingences : 1 894 395,19 \$ + incidences : 922 185,81 \$) - Appel d'offres public DRE-P24019-194301-C (7 soum.)

Retiré – voir point 3.01

CM25 0220

Autoriser le renouvellement de la convention d'exploitation entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Ville de Montréal relativement au financement du déficit d'exploitation des ensemble immobiliers à loyer modique, en application de l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le renouvellement de la convention d'exploitation intervenue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Ville de Montréal relativement au financement du déficit d'exploitation des ensembles immobiliers à loyer modique, en application de l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale et approuver le projet de convention à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1259531001
80.01 (20.13)

CM25 0221

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 48 096,34 \$, taxes incluses, pour le support et la maintenance de la solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Axon Public Safety Canada inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 738 488,15 \$ à 786 584,49 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 48 096,34 \$, taxes incluses, pour le support et maintenance d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Axon Public Safety Canada inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 738 488,15 \$ à 786 584,49 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1252881001
80.01 (20.14)

CM25 0222

Conclure une entente-cadre avec Confidentiel Déchiquetage de documents inc. pour la fourniture de service de destruction de documents confidentiels pour la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 441 476,83 \$, taxes incluses (entente : 383 892,90 \$ + variation des quantités : 57 583,93 \$) - Appel d'offres public 24-20777 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Confidentiel Déchiquetage de documents inc. s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de destruction de documents confidentiels pour une somme maximale de 383 892,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20777;
- 2- d'autoriser une dépense de 57 583,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1255481001
80.01 (20.15)

À 16 h 16,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0223

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 488 784,80 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et Artelia Canada inc. (anciennement FNX-Innov inc.) (CG22 0503), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 7 466 354,39 \$ à 9 955 139,19 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 414 121,26 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et Artelia Canada inc. (anciennement FNX-Innov inc.) (CG22 0503), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 7 466 354,39 \$ à 9 880 475,65 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense 74 663,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1256274001
80.01 (20.16)

CM25 0224

Accorder un contrat à Bell Canada pour la maintenance d'équipements réseautiques Cisco (lots 1 et 2), pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 - Dépense totale de 298 497,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20786 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 12 mois, les contrats pour la maintenance d'équipements réseautiques Cisco, pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20786;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Bell Canada	Lot 1 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements et logiciels Cisco du service des Technologies de l'information	259 899,90 \$
Bell Canada	Lot 2 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements et logiciels Cisco du Service de l'eau	38 597,71 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259834001
80.01 (20.17)

CM25 0225

Ratifier la décision du conseil municipal du 18 avril 2023, par sa résolution CM23 0434, qui accordait un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour les services de gardiennage et de tous les services connexes aux cinq musées d'Espace pour la vie, pour un total de 7 257 509,81 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 491 220,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences au contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CM23 0434), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 257 509,81 \$ à 7 748 729,97 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de ratifier la décision du conseil municipal du 18 avril 2023, par sa résolution CM23 0434, qui accordait un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour les services de gardiennage et de tous les services connexes aux cinq musées d'Espace pour la vie, pour une période approximativement de 36 mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2026, avec deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 7 257 509,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19702;

- 2- de prendre acte que cette dépense doit être assumée par l'agglomération;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 491 220,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 257 509,81 \$ à 7 748 729,97 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1258089003
80.01 (20.18)

CM25 0226

Accorder un contrat à Excavation Darche inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau et d'égout dans l'axe de la rue Saint-Jacques entre la rue Lily-Simon et l'avenue Madison - Dépense totale de 16 004 159,83 \$, taxes incluses (contrat : 13 418 719,60 \$ + contingences : 1 341 871,96 \$ + incidences : 1 243 568,27 \$) - Appel d'offres public DRE-P25004-193712-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Excavation Darche inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau et d'égout dans l'axe de la rue Saint-Jacques, entre la rue Lily-Simon et l'avenue Madison, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 418 719,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P25004-193712-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 341 871,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 243 568,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Excavation Darche inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256274002
80.01 (20.19)

CM25 0227

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services de développement de solutions numériques, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 5 596 666,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20760 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de développement de solutions numériques, pour une somme maximale de 5 596 666,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20760;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1257655001
80.01 (20.20)

À 16 h 30,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0228

Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de cinq ans, soit du 28 mars 2025 au 27 mars 2030 - Dépense totale de 4 494 907,40 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. (fournisseur exclusif), pour une période de cinq ans, soit du 28 mars 2025 au 27 mars 2030, pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 494 907,40 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 7 février 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1259633002
80.01 (20.21)

CM25 0229

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour la construction de chambres de vannes et de mesure - Dépense totale de 5 066 666,66 \$, taxes incluses (contrat : 4 222 222,22 \$ + contingences : 422 222,22 \$ + incidences : 422 222,22 \$) - Appel d'offres public DRE-P2505-202394-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 222 222,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2505-202394-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 422 222,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 422 222,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246263005
80.01 (20.22)

CM25 0230

Accorder deux contrats aux firmes Les Services EXP inc. (Contrat A-Lot #1) et GBI Experts-Conseils inc. (Contrat B-Lot #2) pour des services professionnels d'ingénierie multidisciplinaire pour les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 5 621 576,14 \$, taxes incluses (contrat : 5 110 523,77 \$ + contingences : 511 052,37 \$) - Appel d'offres public 24-20612 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats pour les services professionnels d'ingénierie multidisciplinaire pour les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20612;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Les Services EXP inc.	Services professionnels d'ingénierie multidisciplinaire pour les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux de la Direction de l'épuration des eaux usées - Contrat A (Lot #1)	2 499 728,96 \$
GBI Experts-Conseils inc	Services professionnels d'ingénierie multidisciplinaire pour les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux de la Direction de l'épuration des eaux usées - Contrat B (Lot #2)	2 610 794,81 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 511 052,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Les Services EXP inc.et GBI Experts-Conseils inc. :
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0231

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication avec support, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0190)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication avec support, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0190).

Adopté à l'unanimité.

1259351001
80.01 (20.24)

CM25 0232

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 638 760,85 \$, taxes incluses (contrats : 555 444,22 \$ + contingences : 83 316,63 \$) pour la fourniture de service d'entretien préventif et la réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Ressort Idéal Ltée (lots 1 et 4) (CE24 0337), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 635 719,77 \$ à 1 274 480,62 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 555 444,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'entretien préventif et de réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Ressort Idéal Ltée (lot 1 et lot 4), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 635 719,77 \$ à 1 191 163,99 \$, taxes incluses :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Ressort Idéal Ltée	Lot 1 : Secteur Est : Montréal-Nord, Anjou, RDP-PAT, Service de l'eau, MHM, St-Léonard, Viau	287 839,91 \$
Ressort Idéal Ltée	Lot 4 : Secteur Centre : Ville-Marie, Outremont, Rosemont Petite-Patrie, Villeray St-Michel, Plateau Mont-Royal	267 604,31 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 83 316,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257428003
80.01 (20.25)

À 16 h 39,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0233

Approuver le deuxième projet de convention de modification du bail par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur 9227-9702 Québec inc., pour un terme de six ans et un mois, soit du 1^{er} novembre 2025 au 30 novembre 2031, un espace à bureaux d'une superficie de 3 892 pieds carrés situé au 1669, rue Berri, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 822 129,35 \$, taxes, travaux et incidences inclus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de deuxième convention de modification du sous-bail par laquelle la Ville de Montréal sous-loue de 9227-9702 Québec inc., un espace situé au 1669, rue Berri à Montréal, d'une superficie de 3 892 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de six ans et un mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, moyennant un loyer total de 1 407 654,35 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de deuxième convention de modification du sous-bail;
- 2- d'autoriser le coût des travaux et des contingences payable à 9227-9702 Québec inc., représentant un montant total de 2 230 515 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 183 960 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1254565001
80.01 (20.26)

CM25 0234

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 206 398,76 \$, taxes et contingences incluses, pour des services d'entretien et de réparation du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Garage Deguire inc. (CG24 0180), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 208 426,63 \$ à 414 825,39 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 171 998,97 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien et de réparation du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Garage Deguire inc. (CG24 0180), majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 208 426,63 \$ à 380 425,60 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 399,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257428001
80.01 (20.27)

CM25 0235

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 247 904,15 \$, taxes et contingences incluses, pour des services d'entretien et de réparation pour embarcations nautiques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Groupe Thomas Marine inc. (CG24 0007), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 287 866,33 \$ à 535 770,48 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 206 586,79 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien et de réparation pour embarcations nautiques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Groupe Thomas Marine inc. (CG24 0007), majorant ainsi le montant total de 287 866,33 \$ à 535 770,48 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 41 317,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257428004
80.01 (20.28)

CM25 0236

Exercer l'option de la première prolongation de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 529 712,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien dans le cadre du contrat accordé à la firme Constellio inc. (CG21 0278), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 966 920 \$ à 6 496 632,02 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 529 712,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien, dans le cadre du contrat accordé à Constellio inc. (CG21 0278), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 966 920 \$ à 6 496 632,02 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259563004
80.01 (20.29)

CM25 0237

Approuver le projet de quatrième convention de modification du bail par laquelle la Ville de Montréal loue d'Édifice 1200 Papineau inc., pour un terme de cinq ans, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2030, un espace à bureaux d'une superficie de 8 546 pieds carrés, situé au 1200, rue Papineau, pour les besoins du poste de quartier 22 du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 702 978,66 \$, taxes, travaux, contingences et incidences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue d'Édifice 1200 Papineau inc., un espace situé au 1200, rue Papineau à Montréal, d'une superficie de 8 546 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2025, moyennant un loyer total de 1 478 777,41 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de quatrième convention de modification du bail;
- 2- d'autoriser le coût des travaux et des contingences payable à Édifice 1200 Papineau inc, représentant un montant total de 206 955 \$, taxes incluses;

- 3- d'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1254565002
80.01 (20.30)

À 16 h 40,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0238

Approuver le projet de quatrième convention de modification du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de 113921 Canada inc., pour un terme de 10 ans, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2034, un espace à bureaux d'une superficie de 8 248 pieds carrés situé au 1805, rue Fleury, pour les besoins du poste de quartier 27 du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 529 022,29 \$, taxes, travaux, contingences et incidences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de quatrième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de 113921 Canada inc., un espace situé au 1805, rue Fleury à Montréal, d'une superficie de 8 248 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 10 ans, rétroactivement au 1^{er} octobre 2024, moyennant un loyer total de 2 356 559,79 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de quatrième convention de modification du bail;
- 2- d'autoriser le coût des travaux et des contingences payable à 113921 Canada inc., représentant un montant total de 156 366 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 16 096,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1254565003
80.01 (20.31)

CM25 0239

Accorder un contrat à Bâtiment F inc., pour les travaux visant à relocaliser la Division des normes professionnelles du Service de police de la Ville de Montréal au 2580, rue Saint-Joseph Est - Dépense totale de 1 190 329,28 \$, taxes incluses (contrat : 910 873,34 \$ + contingences : 136 631 \$ + incidences : 142 824,94 \$) - Appel d'offres public IMM-15948 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Bâtiment F inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux visant à relocaliser la Division des normes professionnelles du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 910 873,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15948;
- 2- d'autoriser une dépense de 136 631 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 142 824,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bâtiment F inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257055001
80.01 (20.32)

CM25 0240

Autoriser une dépense additionnelle de 79 783,53 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de stabilisation permanente de la structure de l'école de rang du parc agricole du Bois-de-la-Roche, dans le cadre du contrat accordé à XO Construction inc. (CG24 0254), majorant ainsi le montant total du contrat de 602 928,90 \$ à 682 712,43 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 79 783,53 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de stabilisation permanente de la structure de l'école de rang du parc agricole du Bois-de-la-Roche dans le cadre du contrat accordé à la firme XO Construction inc. (CG24 0254), majorant ainsi le montant total du contrat de 602 928,90 \$ à 682 712,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258386001
80.01 (20.33)

CM25 0241

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2025 de son événement annuel / Accorder un contrat à C2.MTL pour la location d'espace privatisé pour des rencontres d'affaires et l'achat de 75 accréditations à la disposition d'organismes à but non lucratif - Dépense totale de 114 975 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de contribution financière et une convention de service à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à C2.MTL pour l'année 2025 afin de soutenir l'organisation de l'édition 2025 de son événement annuel qui se tiendra du 20 au 23 mai;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'accorder un contrat à C2.MTL pour une somme maximale de 114 975 \$, taxes incluses, pour l'année 2025 visant la location d'un espace dédié pour des rencontres d'affaires et l'achat de 75 accréditations mises à la disposition d'organismes à but non lucratif;
- 4- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et cet organisme, à cet effet;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257019001
80.01 (20.34)

CM25 0242

Exercer la deuxième option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 263 488,02 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques OEM de marque Prinoth, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Équipement Plannord ltée (CE24 0235), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 4 543 962,36 \$ à 5 807 450,38 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 052 906,68 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces de véhicules authentique OEM de marque Prinoth, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Équipement Plannord ltée, majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 4 543 962,36 \$ à 5 596 869,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 210 581,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Équipement Plannord ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257428005
80.01 (20.35)

À 16 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0243

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie en 2025 - Dépense totale de 172 462,50 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour les espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie en 2025, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248984003
80.01 (20.36)

CM25 0244

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 067 937,05 \$, taxes incluses, pour la prestation de services sur demande de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, dans le cadre des deux ententes-cadres conclues avec Cofomo inc. (lots 1 et 2) (CG23 0187), majorant ainsi la dépense totale de 3 749 767,43 \$ à 5 817 704,48 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 067 937,05 \$, taxes incluses, pour la prestation de services sur demande de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, dans le cadre des deux ententes-cadres conclues avec la firme Cofomo inc. (lots 1 et 2) (CG23 0187), majorant ainsi la dépense totale de 3 749 767,43 \$ à 5 817 704,48 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1259563005
80.01 (20.37)

CM25 0245

Accorder un contrat à Bruneau électrique inc., pour les travaux de réfection de l'alarme incendie du bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 4 479 434,85 \$, taxes incluses (contrat : 3 445 719,12 \$ + contingences : 689 143,82 \$ + incidences 344 571,91 \$) - Appel d'offres public DEEU-SP-24042-194982-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Bruneau électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de l'alarme incendie du bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 445 719,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP-24042-194982-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 689 143,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 344 571,91 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256561001
80.01 (20.38)

CM25 0246

Accorder un contrat à LML Paysagistes et frères inc. pour les travaux d'installation de revêtement en gazon synthétique au terrain multisports du parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 407 433,06 \$, taxes incluses (contrat : 1 223 854,84 \$ + contingences : 122 385,48 \$ + incidences : 61 192,74 \$) - Appel d'offres public 24-6157 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à LML Paysagistes et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'installation de revêtement en gazon synthétique au terrain multisports du parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 223 854,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6157;
- 2- d'autoriser une dépense de 122 385,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 61 192,74 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de LML Paysagistes et frères inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248264002
80.01 (20.39)

CM25 0247

Autoriser une dépense additionnelle de 900 000 \$, taxes incluses, pour bénéficier des ajouts au catalogue de produits Microsoft, dans le cadre de l'entente-cadre conclue de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (CG22 0601), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 27 975 413,10 \$ à 28 875 413,10 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 900 000 \$, taxes incluses, pour bénéficier des ajouts au catalogue de produits Microsoft dans le cadre de l'entente-cadre conclue de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (CG22 0601) majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 27 975 413,10 \$ à 28 875 413,10 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1259563006
80.01 (20.40)

À 16 h 51,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0248

Autoriser la modification de la source de financement apportée à l'intervention du Service des finances et de l'évaluation foncière dans le cadre du contrat accordé à ICOR Technology inc. pour l'acquisition d'un robot de désamorçage d'engins explosifs (CG24 0553), afin d'imputer la dépense de 348 159 \$, taxes incluses, au règlement d'emprunt RCG 18-044

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la modification de la source de financement inscrite originalement au dossier décisionnel d'octroi du contrat de gré à gré (CG24 0553) par lequel Icor Technology inc. s'engage à fournir au Service de police de la Ville de Montréal, un robot de désamorçage d'engins explosifs et les équipements connexes, pour une somme maximale de 348 159 \$, taxes incluses, du Règlement d'emprunt RCG 24-004 pour le Règlement d'emprunt RCG 18-044 afin de payer le fournisseur à la suite de la réception complète de la commande;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247026002
80.01 (20.41)

CM25 0249

Approuver le projet d'addenda modifiant la convention de contribution financière conclue entre la Ville et l'organisme à but non lucratif Société locative d'investissement et de développement social, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des travailleurs du Québec / Approuver l'intervention de la Ville de Montréal à l'acte d'hypothèque de la Société locative d'investissement et de développement social par laquelle la Ville de Montréal cède son rang hypothécaire en faveur de Fonds Capital pour Toit S.E.C. / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte d'hypothèque entre l'Organisme et Fonds Capital pour Toit S.E.C., pour et au nom de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'addenda modifiant la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal (Ville) et l'organisme à but non lucratif Société locative d'investissement et de développement sociale (l'Organisme) le 25 octobre 2023 dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des travailleurs du Québec;

- 2- d'approuver l'intervention de la Ville à l'acte d'hypothèque de l'Organisme par laquelle la Ville cède son rang hypothécaire en faveur de FONDS CAPITAL POUR TOIT S.E.C.;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte d'hypothèque entre l'Organisme et FONDS CAPITAL POUR TOIT S.E.C., pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1253716001
80.01 (20.42)

CM25 0250

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM et Bell) dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Woodbury à l'avenue de la Brunante, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - Dépense totale de 20 334 587,03 \$, taxes incluses (contrat : 15 751 000,02 \$ + contingences : 2 362 650 \$ + incidences : 2 220 937,01 \$) - Appel d'offres public 505901 (7 soum.) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 518 116,36 \$, taxes incluses (contrat entente : 450 535,96 \$ + contingences : 67 580,40 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM et Bell) dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Woodbury à l'avenue de la Brunante dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 15 751 000,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 505901;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 362 650 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 220 937,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 518 116,36 \$, taxes incluses (contrat entente : 450 535,96 \$ + contingences : 67 580,40 \$) pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247231070
80.01 (20.43)

CM25 0251**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Excavation René St-Pierre inc. pour les travaux de déconstruction du bâtiment situé au 9515, rue Saint-Hubert, d'enlèvement des dalles, des fondations et de réhabilitation des sols situés sur le site de l'ancienne cour Louvain - Dépense totale de 5 781 808,07 \$, taxes incluses (contrat : 4 129 862,91 \$ + contingences : 825 972,58 \$ + incidences : 825 972,58 \$) - Appel d'offres public IMM-15941 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Excavation René St-Pierre inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction du bâtiment situé au 9515 rue Saint-Hubert, d'enlèvement des dalles, des fondations et de réhabilitation des sols situés sur le site de l'ancienne cour Louvain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 4 129 862,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15941;
- 3- d'autoriser une dépense de 825 972,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 825 972,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'Excavation René St-Pierre inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249544004
80.01 (20.44)

CM25 0252**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux d'implantation d'un réseau express vélo (REV) et d'un service rapide par bus (SRB), comprenant des travaux d'égout (réhabilitation), de conduite d'eau (reconstruction et réhabilitation - RESEP), de voirie (reconstruction, réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans le boulevard Henri-Bourassa Est, de la rue Lajeunesse au boulevard Pie-IX, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord - Dépense totale de 37 380 526,94 \$, taxes incluses (contrat : 29 895 000 \$ + contingences : 4 484 250 \$ + incidences : 3 001 276,94 \$) - Appel d'offres public 514101 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des travaux d'implantation d'un réseau express vélo (REV) et d'un service rapide par bus (SRB), comprenant des travaux d'égout (réhabilitation), de conduite d'eau (reconstruction et réhabilitation- RESEP), de voirie (reconstruction, réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Lajeunesse au boulevard Pie-IX, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 895 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 514101;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 484 250 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 001 276,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Doug Hurley
M. Benoît Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

À 17 h 12

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50).

À 17 h 22, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'au 19 h.



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 mars 2025
13 h**

**Séance tenue le lundi 17 mars 2025 - 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv  , Mme Despina Sourias, Mme   milie Thuillier, Mme V  ronique Tremblay, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M.   ric Alan Caldwell, Mme Dominique Ollivier, M. Abdelhaq Sari et M. Alain Vaillancourt

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Laurence Lavigne Lalonde

AUTRES PR  SENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur g  n  ral
M   Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseill  re - analyse et contr  le de gestion
M. Michel Turcotte, Agent de recherche

En ouverture, la pr  sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue    toutes et    tous et d  clare la s  ance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 19 h 03, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1	Est-ce que l'Administration peut s'engager à commander une étude socio-économique portant sur la gratuité du transport en commun? / Comment inverser l'idéologie que le transport collectif représente une dépense plutôt qu'un investissement?
<u>Question de :</u> M. Louis-Normand Hébert	
<u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	
2	Coupe des patrouilles de sécurité dans les bâtiments municipaux : quelle est l'analyse d'impacts et de coûts de cette décision visant la sécurité et la qualité des services à la population notamment? / Commentaires et questionne l'Administration afin de savoir s'il y aura d'autres coupes en matière de prévention
<u>Question de :</u> M. Guillaume Dupont	
<u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	
3	Événement de la Coupe des présidents dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève : est-ce possible de mettre de l'avant des mesures simples pour aider les commerçants lors de l'événement? / Existe-il un rapport des retombées de cet événement et, le cas échéant, sera-t-il rendu public?
<u>Question de :</u> M. François Fortin	
<u>Réponse de :</u> Mme Caroline Bourgeois	
4	Événements dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et vignettes de stationnement requises : de quelle façon l'Administration va prendre en compte les préoccupations des commerçants dans le cadre de l'organisation de ces événements? / Commentaires
<u>Question de :</u> Mme Geneviève Bélanger	
<u>Réponse de :</u> Mme Caroline Bourgeois	
5	En coupant les patrouilles de sécurité dans les bâtiments administratifs, quelles seront les économies réalisées par l'Administration? / Est-ce que ce sont les pompiers qui vont intervenir en cas de problème de sécurité dans ces bâtiments?
<u>Question de :</u> M. Jean-Pierre Lauzon	
<u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	
6	Comment l'Administration peut-elle garantir que la population ait accès à une mobilité abordable et équitable et est-ce le cas en ce moment? / Est-ce que l'Administration s'engage à maintenir la gratuité du transport en commun pour les personnes âgées?
<u>Question de :</u> M. Daniel Tremblay	
<u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	
7	Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) : questionne les gestes des policiers du SPVM lors de manifestations en lien avec la liberté d'expression / Reformule sa question en demandant à l'Administration qu'est-ce qui sera fait à ce sujet
<u>Question de :</u> M. Robert Edgar	
<u>Réponse de :</u> M. François Limoges	

8	Itinérance et coupure de la patrouille de sécurité dans les bâtiments municipaux : comment l'Administration va-t-elle gérer les besoins des personnes en situation d'itinérance dans ces bâtiments et dans le métro? / Comment ces enjeux seront-ils pris en charge durant la nuit?
<u>Question de :</u> M. François Laflamme	
<u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	
9	Est-ce que l'Administration s'engage à offrir un transport collectif équitable pour tous et toutes en offrant la gratuité de ce mode de transport? / Quelles sont les stratégies pour trouver du financement à cet effet?
<u>Question de :</u> M. Robert Roussel	
<u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	
10	Coupure de la patrouille de sécurité dans les bâtiments municipaux : est-ce un risque que l'Administration souhaite prendre? / Est-ce que l'Administration a reçu des avis écrits du SPVM ou du Service de sécurité incendie concernant cette coupure et, le cas échéant, ces avis seront-ils rendus publics?
<u>Question de :</u> M. Pierre Paradis	
<u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	
11	Boisé Steinberg : depuis septembre 2024, où en est l'Administration concernant l'acquisition du plus important lot de ce boisé? / Fait référence à deux autres lots et aimerait savoir si l'Administration les mettrait au service de la communauté
<u>Question de :</u> Mme Céline Bizon	
<u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	
12	Inégalités au Canada, commentaires divers sur la politique fédérale et américaine et taxe carbone / Opinions
<u>Question de :</u> M. Laurian Ionita	
<u>Réponse de :</u> M. François Limoges	
13	Est-ce que Projet Montréal s'engage à la révision des règlements porteurs de profilage si le parti est élu en novembre prochain? / Reformule sa question
<u>Question de :</u> Mme Jacinthe Poisson	
<u>Réponse de :</u> Mme Josefina Blanco M. François Limoges	
14	Qu'est-ce que l'Administration peut offrir aux personnes en situation d'itinérance qui vivront une expulsion du métro jusqu'au 30 avril? / Comment justifier l'arrêt de la révision des règlements municipaux basés sur le profilage?
<u>Question de :</u> M. Jérémie Lamarche	
<u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry Mme Josefina Blanco	

À 20 h 04, la présidente du conseil fait la lecture de 15 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1	Comment pouvons-nous être informé des changements au projet Place Versailles entre le vendredi que le règlement va être présenté pour vote et l'adoption le lundi suivant. Plusieurs recommandations ont été faites et une grille sera faite. Il est important que nous soyons mis au courant avant l'adoption.
<u>Question de :</u> Alain Masse <u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry	

2	Le 13 mars, l'OCPM a déposé son rapport sur la consultation liée au projet de RayMont Logistiques dans MHM dans lequel les commissaires exhortent la Ville de retourner à la table de travail pour revoir le projet de fond en comble, mais aussi de faire pression sur le gouvernement du Québec afin qu'un BAPE se penche sur le développement dans l'Est dans son ensemble. Étant donné ce rapport et le rejet complet du projet par les citoyens et citoyennes de MHM, qu'est-ce que la Ville compte faire?
<u>Question de :</u> Roxanne Berthold <u>Réponse de :</u> M. Pierre Lessard-Blais	

3	L'agrandissement du collecteur Langelier à Saint-Léonard est très important pour éviter une inondation lors des fortes pluies. Deux études commandées par la Ville soulignent leur nécessité. Or, il appert que les sommes pour ces travaux ont été retirés des documents stratégiques de la Ville de Montréal. Quand se feront ces travaux sur Langelier nord jugés prioritaires?
<u>Question de :</u> Giacomo Vigna <u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic	

4	Je voudrais suggérer que la Ville de Montréal mette en place des mesures pour interdire la présence d'itinérants sur l'île, afin d'assurer un environnement plus propre et plus sécurisé pour les citoyens et les usagers des espaces publics. Je propose l'expulsion de force par autobus, ainsi que des peines d'amendes ou de prison pour les personnes qui y reviennent. Plusieurs villes aux États-Unis commencent à adopter de telles mesures, et nous devrions suivre cet exemple ici au Canada pour être reconnue comme la ville la moins accueillante pour eux. Peut-être pourriez-vous instaurer des tentes chauffées pour les itinérants à l'extérieur de la ville ou dans des zones industrielles ? Alors, que compte faire la ville? Cordialement,
<u>Question de :</u> Lindsay Gagnon <u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry	

5	IINCA est un organisme situé sur Parthenais qui défend le droit de la communauté vivant avec une limitation visuelle. Nous recevons quotidiennement des participants et employés vivant avec un handicap visuel. Nous faisons régulièrement face à beaucoup d'obstacles liés à des trottoirs mal déblayés ou glissants. Pour qu'il n'y ait plus d'obstacles, nous demandons à la Ville : 1. de revoir les politiques et pratiques de déneigement; 2. d'augmenter le budget pour déneiger et déglacer les trottoirs, dégager les bouton-poussoir, les arrêts et abris de transport en commun. En tant que personnes en position d'influence, vous avez l'opportunité de créer un changement significatif pour les résidents de Ville-Marie en palliant les obstacles liés aux trottoirs enneigés et glacés, en soutenant le droit des personnes aveugles, sourdes-aveugles ou ayant une basse vision à se déplacer en toute sécurité, du premier au dernier pas de leur trajet.
<u>Question de :</u> Thama Cherilus <u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic	

6		
<u>Question de :</u>		
Nicole Bernier		
<u>Réponse de :</u>		
Mme Sophie Mauzerolle		Tous les arbres coupés sur le terrain de 2,5 millions pieds ² de RML ont déjà suffisamment pénaliser le quartier. L'élargissement de la zone tampon proposé par l'OCPM entre Viauville et RML et le refus de déplacer la butte de RML sur le terrain du CN sont vitaux pour la santé des gens du quartier HM. Retenir ces recommandations permettrait de concilier la biodiversité de la friche donnant accès à la nature (animaux, oiseaux, mini-forêt, etc.) avec la nécessité de combler les lacunes d'espace vert, d'îlots de fraîcheurs et d'accès à la nourriture (arbres fruitiers, jardins collectifs) du quartier tout en améliorant la mobilité (piste cyclable, chaises roulantes, etc.) entre Hochelaga et Notre-Dame. Mme Mauzerolle, en collaboration avec le maire de MHM, M. Pierre-Lessard-Blais, pouvez-vous vous engager à aménager le terrain du CN pour répondre aux objectifs du Plan directeur de Biodiversité de MHM (sept. 2024) et à ceux du Plan de développement de la communauté nourricière de MHM (2025)?
7		
<u>Question de :</u>		
Marilyn Tremblay		
<u>Réponse de :</u>		
M. Robert Beaudry		Prévoyez-vous revoir les hauteurs des édifices?
8		
<u>Question de :</u>		
Marie-Claude Du Perron		
<u>Réponse de :</u>		
Mme Sophie Mauzerolle		Dans son rapport, l'OCPM mentionne « La commission exprime un malaise, qu'il s'agisse ici de la seule occasion pour les citoyens de se prononcer sur les activités de RML et pour celui-ci de répondre aux préoccupations engendrées par le développement futur de son site. » Devant ce constat qu'une analyse incomplète suscite un « malaise » qui soulève un déficit de démocratie dans la mise en œuvre de l'entente signée avec Ray-Mont Logistique, sachant que les élus agissent sous l'effet d'une poursuite bâillon et qu'il n'y a aucune acceptabilité sociale entourant les dérogations demandées, demanderez-vous au comité exécutif de refuser les dérogations si RML s'oppose à « sursoir » au-delà du 25 avril? Comme responsable de la participation citoyenne et de la démocratie au sein du comité exécutif, votre rôle est de vous assurer que vos collègues agissent avec éthique et loyauté envers la population. Comment comptez-vous jouer votre rôle au sein du comité exécutif concernant l'art 89 de RML?
9		
<u>Question de :</u>		
Nick Levasseur		
<u>Réponse de :</u>		
M. Sylvain Ouellet		Plusieurs chiens n'ont pas leur muselière dans le métro. Peut-on vérifier cela puis appliquer le règlement adéquatement?
10		
<u>Question de :</u>		
Sophie Fernandes		
<u>Réponse de :</u>		
Mme Nancy Blanchet		I've heard discussions for a while about installing a winter sports dome. Is this still being considered, and has it been approved? Wouldn't an all-season complex be a better investment? Our community has great facilities like hockey arenas, a gymnastics center, a swimming facility, and basketball courts, creating an inclusive sports environment. However, soccer, football, baseball, and indoor frisbee have grown in popularity but lack proper facilities. A multi-sport complex would benefit not only our elite athletes but people of all ages, keeping them active year-round, especially in winter. While Montreal has many facilities, our growing city could also benefit. I appreciate the efforts made so far and hope this can be considered and possibly prioritized to better serve our community's needs.

La question 11 n'a pas été lue

12

Question de :

Philippe Tardif-Michaud

Réponse de :

Mme Sophie Mauzerolle

Madame Mauzerolle, le réaménagement sécuritaire de la rue Hochelaga est une excellente nouvelle et répond à un besoin criant dans le quartier. Toutefois, plusieurs résidents, dont moi-même, avons de la difficulté à comprendre pourquoi la sécurisation prévue s'arrête à l'avenue du Havre plutôt qu'à la rue Fullum. Ayant personnellement été impliqué dans un accrochage à l'intersection de Hochelaga et Chapleau, causé par le manque de visibilité dû au stationnement sur rue et à la vitesse excessive des véhicules, pourriez-vous nous expliquer les raisons ayant motivé cette décision d'arrêter les travaux à l'avenue du Havre, et nous préciser ce qui pourrait être fait pour inclure rapidement le segment jusqu'à la rue Fullum?

13

Question de :

Walid Nassef

Réponse de :

Mme Josefina Blanco

Je me permets de vous écrire afin d'attirer votre attention sur l'importance de favoriser le dialogue et la compréhension entre les différentes communautés qui composent la ville de Montréal. En tant que citoyen, je suis convaincu qu'il est essentiel de créer des opportunités pour les membres de nos communautés diverses de se rencontrer, d'échanger et de mieux se comprendre.

Dans ce contexte, la ville va-t-elle proposer une initiative qui réconciliera notre population? Notamment après les tensions des manifestations et certains graffitis dans des lieux de cultes.

La ville est en profonde métamorphose et je ne souhaite aucunement voir, dans un avenir proche, un point de rupture entre nos communautés ou une émergence de mouvements radicaux.

Si des initiatives sont proposées, pourriez vous nous en faire part?

Sinon, allez vous lancer un appel à contribution?

La question 14 n'a pas été lue

15

Question de :

Jean-Louis Faucher

Réponse de :

M. Alex Norris

J'ai 70 ans, ma femme 75ans. Nous habitons sur le plateau et aimons aller sur le Mont Royal en bus. Si la route n'existe plus, comment allons-nous faire pour y aller sans passer trop de temps en transport en commun? À pied, c'est trop loin.

Pensez aux aînés. Un jour ça sera vous.

16

Question de :

Dominic Boudreau

Réponse de :

Mme Nancy Blanchet

Voilà maintenant plus d'une semaine que ma rue et plusieurs rues de ville Lasalle, n'ont toujours pas été déneigées. Je suis natif et citoyens de ville Lasalle et je n'ai jamais vue un tel manque de respect de la part des élus de la ville et cela envers les citoyens, les payeurs de taxes. C'est ridicule comment vous avez audace de vous foutre des gens, lesquels vous êtes sensé représenter, et cela pour poursuivre votre ridicule agenda. Assez avec vos à croire sur une crise climatique et quand est-ce que vous allez déneiger?

La question 17 n'a pas été lue

18

Question de :

Giacinto Iannacci

Réponse de :

Mme Maja Vodanovic

I have owned my two plex's on boul Langelier since 1989. In the last 3 years alone, we have been flooded every year in august and this year will be the 4th time. We no longer have insurance that covers water damage from sewers. This year alone the repair was over 150000\$, my insurance is now 11500\$ and my city taxes have gone up 12625\$. How are we expected to continue to have to pay all these expenses without any help from the city of montreal or provincial government. We are not covered by either because we do not live near a body of water. The city of Montreal has abandoned 3000 people being affected by the broken collector on boul Langelier. Fixing the collector by 2029-2031 is not a solution. We need it fixed now. Why is this situation not a priority to fix now?? Also I would like to know if the city set aside funds for the flood this year? Funds for sandbags, police officers to close the street, cleaning up after the storm??

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 33. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 34, la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 15.04 comme convenu en début d'assemblée.

Déclaration pour souligner les contributions de la communauté grecque à la vie montréalaise

Attendu que l'immigration grecque à Montréal a une longue histoire qui remonte à la première moitié du 19^e siècle et qui s'est accélérée à partir des années 1950;

Attendu que la région de Montréal est la principale destination québécoise pour les immigrantes et les immigrants en provenance de la Grèce et que la communauté grecque de Montréal est l'une des plus importantes au Canada;

Attendu qu'au fil des décennies, la communauté grecque de Montréal s'est bien établie dans la métropole et s'est dotée d'institutions éducatives, culturelles et sociales pour soutenir les nouveaux arrivants d'origine grecque et les jeunes de sa diaspora;

Attendu que la Ville de Montréal peut compter sur la collaboration de nombreuses organisations pour soutenir la population d'origine grecque de Montréal et que ces organisations jouent un rôle central dans la vie communautaire, en offrant des activités sociales et des services qui renforcent les liens collectifs entre les membres de la communauté d'origine grecque et la communauté montréalaise plus large;

Attendu que la communauté hellénique peut compter sur la présence d'un centre d'études universitaires de grec moderne mettant à contribution l'Université McGill, l'Université Concordia et l'Université de Montréal;

Attendu que, depuis 2017, la Ville de Montréal reconnaît le génocide des Grecs pontiques et désigne le 19 mai comme étant la Journée de commémoration du génocide grec pontique pour affirmer sa solidarité envers toutes les personnes touchées par ce génocide et envers la communauté hellénique de Montréal;

Attendu que le Canada et la Grèce sont des partenaires économiques depuis 80 ans et que le Consulat Général de Grèce à Montréal joue un rôle crucial en offrant des services et un soutien à la communauté grecque locale;

Attendu que la Grèce est souvent considérée comme étant le lieu de naissance de la démocratie, de la philosophie occidentale, des sciences politiques, de nombreux principes scientifiques et mathématiques majeurs, du théâtre et des Jeux olympiques;

Attendu que le 8 mars a été la Journée internationale des droits des femmes, et que de nombreuses femmes de la communauté grecque montréalaise sont des leaders dans divers domaines et mènent des initiatives qui renforcent le pouvoir d'agir des Montréalaises et des Montréalais de toute origine;

Attendu que dans le cadre des commémorations de la fête nationale de l'indépendance grecque célébrée le 25 mars, plusieurs milliers de Montréalaises et Montréalais d'origine grecque organisent et participent à des activités en l'honneur de la Grèce, de son histoire et des parcours multiples et diversifiés de cette communauté locale dynamique et engagée;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Despina Sourias
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne les contributions de la communauté grecque à l'essor économique, culturel et social de Montréal, en soulignant l'apport spécifique des femmes d'origine grecque leaders et actrices de changement;
- 2- souligne l'importance de la tenue du défilé annuel de la Communauté hellénique du Grand Montréal, un événement qui commémore la fête d'indépendance de la Grèce et qui célèbre l'héritage de la communauté d'origine grecque montréalaise;
- 3- invite les Montréalaises et les Montréalais de toute origine à se joindre aux célébrations organisées à l'occasion de la Journée de la fête nationale de la Grèce.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Pour débiter, la mairesse de Montréal souhaite la bienvenue aux nombreux invités d'origine grecque au balcon et les nomme. Mme Plante parle ensuite de l'intégration de la communauté grecque dans le tissu social, culturel et économique de Montréal, et elle cite la tenue du défilé annuel de la Communauté hellénique du Grand Montréal et autres festivals grecs.

Mme Plante poursuit et souligne l'engagement et la solidarité de la communauté grecque à Montréal ainsi que ses nombreuses contributions dans toutes les sphères de la société montréalaise, notamment au niveau académique. Puis, elle invite les membres du conseil à adopter la présente Déclaration.

La présidente du conseil la remercie et cède ensuite la parole respectivement à la conseillère Effie Giannou, au conseiller Dimitrios (Jim) Beis et aux conseillères Mary Deros, Nancy Blanchet et Despina Sourias.

La conseillère Effie Giannou rappelle certaines dates importantes dans l'histoire de la Grèce moderne, notamment le soulèvement de 1821 contre l'Empire Ottoman qui marqua le début de la lutte pour l'indépendance après 400 ans d'occupation, alors que le conseiller Dimitrios (Jim) Beis mentionne les difficultés rencontrées par ses parents et toutes les personnes immigrantes à leur arrivée à Montréal au siècle dernier. M. Beis conclut son allocution en brandissant le drapeau de la Grèce vers les invités au balcon, et en nous invitant à scander le mot grec *zito* en chœur avec lui. Quant à Mme Deros, elle vante la fierté qui habite les membres de la communauté grecque à Montréal et leur ancrage dans la communauté québécoise.

Brièvement, Mme Blanchet dit appuyer la présente Déclaration, souligne l'engagement de la communauté grecque dans l'arrondissement de LaSalle, et souhaite ajouter les noms des membres d'Équipe LaSalle à titre d'appuyeurs-es de cette Déclaration.

En terminant, la conseillère Despina Sourias met de l'avant l'importance des nombreuses institutions instaurées par la communauté grecque dans la métropole, et tient à rendre hommage aux femmes grecques qui ont aidé à façonner la Ville de Montréal par leurs nombreux sacrifices et leur implication.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

À 21 h 07, le conseil poursuit ses travaux à la réunion des points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50).

CM25 0254

Accorder un contrat à LS Canada inc. pour l'acquisition et l'intégration d'une solution pour la gestion de dossiers juridiques du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, pour une période de quatre ans, avec trois options de prolongation de 24 mois chacune - Dépense totale de 1 780 772,47 \$, taxes incluses (contrat : 1 715 193,61 \$ + contingences : 65 578,86 \$) - Appel d'offres public 24-20663 (3 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire en provenance du Service des affaires juridiques vers le Service des Technologies de l'information pour un montant de 83 800 \$ pour 2026, pour un montant additionnel de 23 800 \$ pour 2027 et pour un montant additionnel de 6 400 \$ pour 2028

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à LS CANADA inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre ans, le contrat pour l'acquisition et l'intégration d'une solution pour la gestion de dossiers juridiques du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 715 193,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20663;
- 2- d'autoriser une dépense de 65 578,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire en provenance du Service des affaires juridiques vers le Service des technologies de l'information pour un montant de 83 800 \$ pour 2026, pour un montant additionnel de 23 800 \$ pour 2027 et pour un montant additionnel de 6 400 \$ pour 2028;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de LS CANADA inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259563002
80.01 (20.46)

CM25 0255

Approuver le renouvellement pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des Poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal, relativement à la poursuite devant la cour municipale de la Ville de Montréal de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale / Autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le renouvellement pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des Poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal, relativement à la poursuite devant la cour municipale de la Ville de Montréal de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1243302004
80.01 (20.47)

CM25 0256

Accorder un soutien financier de 15 393 669 \$ à l'organisme Gérer son quartier, pour la construction d'un immeuble de 187 logements situé dans l'arrondissement d'Achamps-Cartierville, dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 15 393 669 \$ à Gérer son quartier provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257597001
80.01 (20.48)

CM25 0257

Conclure une entente-cadre avec les firmes CIMA+ S.E.N.C et Lemay Co inc. (regroupement), pour les services professionnels en ingénierie, en architecture du paysage et en design urbain pour des études d'avant-projet et la conception des plans et devis dans le cadre du réaménagement du Chemin Remembrance, de la voie Camillien-Houde et de leurs abords, pour une période de 72 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 12 795 141,36 \$, taxes incluses (contrat : 10 142 807,06 \$ + variation de quantités : 1 014 280,71 \$ + déboursés : 709 996,49 \$ + indexation : 928 057,10 \$) - Appel d'offres public 24-20697 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 72 mois, par laquelle les firmes CIMA+ S.E.N.C et Lemay Co inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en ingénierie et en aménagement pour des études d'avant-projet, la conception de plans et devis dans le cadre du grand projet du chemin Remembrance, de la voie Camillien-Houde et de leurs abords, pour la somme maximale de 10 142 807,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20697;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 014 280,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 709 996,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 4- d'autoriser une dépense de 928 057,10 \$ taxes incluses, à titre de budget d'indexation des taux horaires;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ S.E.N.C et Lemay Co inc. (regroupement);
- 6- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une durée de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 72 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 7- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Serge Sasseville, qui indique sa dissidence sur ce dossier.

À 21 h 28,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Virginie Journeau

de poursuivre l'étude des points réunis de 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) avant l'ajournement des travaux.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

À 21 h 55,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur le point 80.01 (20.49).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy et Sauvé (32)

Votent contre : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault et Sasseville (26)

Résultat : En faveur : 32
Contre : 26

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 80.01 (20.49) adopté à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1247231093
80.01 (20.49)

CM25 0258

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Athanor pour la propriété sise au 1381 - 1385, rue Villeray, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constituée du lot 3 790 856 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 29 ans, soit à partir du 22 juin 2042 jusqu'au 21 juin 2071, dont la rente annuelle sera de 3 800 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 230 000 \$ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation de l'Athanor pour la propriété sise au 1381 – 1385, rue Villeray, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connue et désignée comme étant le lot 3 790 856 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 29 ans, soit à partir du 22 juin 2042 jusqu'au 21 juin 2071, dont la rente annuelle sera de 3 800 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 230 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel et que la Coopérative Athanor ait obtenu une confirmation de financement satisfaisante, de l'avis du service de la stratégie immobilière;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255792004
80.01 (20.50)

À 22 h 02, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au lendemain, le mardi 18 mars 2025, à 9 h 30.

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 mars 2025 13 h

Séance tenue le mardi 18 mars 2025 - 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier (**par téléconférence**), M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville (**par téléconférence**), M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Éric Alan Caldwell, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Abdelhaq Sari et M. Alain Vaillancourt

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Agent de recherche

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Puis, elle demande d'observer une minute de silence.

La présidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement. Ensuite, la présidente félicite, au nom du conseil, le conseiller Sterling Downey, qui s'est vu décerner la médaille du couronnement du roi Charles III en reconnaissance de son implication citoyenne. Elle termine et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 9 h 33, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1	Espacement des collectes dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : commentaires à l'effet qu'il s'agit, selon lui, d'un geste d'austérité, il ne s'explique pas cette décision croyant que l'Administration était plutôt progressiste, et poserait des actions de gauche; souhaite des justifications à cet égard / Que dire à la population qui considère que la qualité de vie a diminué dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve?
<u>Question de :</u> M. Navrana Aganismanets	
<u>Réponse de :</u> M. Pierre Lessard-Blais	
2	Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) : questionne les gestes des agents de police du SPVM / Reformule sa question en demandant à l'Administration qu'est-ce qui sera fait à ce sujet
<u>Question de :</u> M. Robert Edgar	
<u>Réponse de :</u> M. François Limoges	
3	Présente l'épreuve de la famille Celik et demande l'opinion de l'Administration à ce sujet / Pourquoi n'y a-t-il pas une offre de règlement offert à cette famille?
<u>Question de :</u> M. Alexandre Popovic	
<u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	
4	Commentaires sur la Ville de Montréal, la démocratie et les personnes élues
<u>Question de :</u> M. Laurian Ionita	
<u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	
5	Rénovictions : est-ce que l'Administration est au fait des tactiques de rénovation et le cas échéant, qu'est-ce qui est fait pour les contrer? / En témoignant sur des évictions illégales et le contrôle exercé sur des personnes se retrouvant sans logement, demande s'il y aura une pression exercée sur les personnes qui ont de nombreux logements
<u>Question de :</u> Mme Marine Gourit Armangau	
<u>Réponse de :</u> M. Benoît Dorais	
6	Rénovictions, plusieurs adresses dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : témoigne de gestes observés en ce qui a trait aux rénovation et demande s'il y aura des inspections en matière de sécurité / Fait état de plusieurs demandes aux services municipaux, demande des communications auprès de la population touchée et aimerait s'assurer qu'il n'y a pas de corruption
<u>Question de :</u> M. Daniel Collin	
<u>Réponse de :</u> M. Benoît Dorais M. Pierre Lessard-Blais	
7	Quel est le rôle des acteurs privés d'importance en immobilier dans le financement des sociétés de développement social? / Quel est le lien de l'Administration avec des organisations privées comme COHAB en matière de sécurité publique?
<u>Question de :</u> M. Léandre Plouffe	
<u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry	

À 10 h 09, la présidente du conseil fait la lecture de six questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

19

Question de :

Irina Trosstianetzky

Réponse de :

Mme Sophie Mauzerolle

What is being done NOW to deal with the HUGE problem of homeless and junkies? People who break into buildings to sleep, use drugs and vandalize private properties, in the borough of Ville-Marie? This issue has tripled in the past 3-4 years. We struggle and battle this issue on daily basis! The situation dans la rue Ontario et Papineau is sub-level. WE spend our money to clean, fix the damage, the garbage, the soiling of our properties. We need real help and solution!!

20

Question de :

Nariman Firoozy

Réponse de :

M. Robert Beaudry

Good afternoon,
Im a resident at 360 rene levesque. I'm writing to you as calling 311 got me nowhere.
For the past twn days, the people in my building including myself have been suffering from a literally constant nonestop 24/7 industrial noise coming from a construction site at corner of rene levesque and bleury belonging to Live More construction site.
The noise is super loud and truly maddening. It is apparently coming from a generator they have, and when our building manager confronted them, they said it is what it is for the next few weeks!
I can't sleep i have a headache all the time now I can't work...
This situation is truly unacceptable. Can you please let me know what i can do? Much appreciated.
Regards,
Nariman Firoozy

21

Question de :

Alexa Anto

Réponse de :

Mme Émilie Thuillier

Can you provide evidence that increased spending for the SPVM will directly lead to a measurable decrease in violent crime and can you demonstrate that these outcomes cannot be achieved with a smaller budget? If not, what justification exists for tax increases that end up further funding this sector?

22

Question de :

Francesca Di Re

Réponse de :

Mme Émilie Thuillier

I recently moved to Av. de Gaspé in Villeray. As I plan to start a family, I'm deeply concerned about my water quality—for myself and my future children.
In 2021, city testing confirmed that my service line contained lead. As per city guidelines, I verified that my interior water entrance is copper (Ref #UEF3014989), confirming that the lead is in the exterior portion of the line. Yet, nearly a year later, I still haven't received a date for the replacement—a concerning delay given the daily exposure to toxic lead. Nearly a decade after promising to replace all lead pipes, the city keeps delaying. When I contacted Plom@montreal.ca, they confirmed there's no plan for my street.
How can the city make a promise without a clear plan? Public health should come before cosmetic projects. Be the administration that prioritizes citizens' well-being. We are exposed to harmful chemicals daily. Proper certified filtration systems (NSF 53) are unaffordable. When will my street pipes be redone?

La question 23 n'a pas été lue

24

Question de :
Joseph Pugliese

Réponse de :
M. Benoît Dorais

This intervention is published without prejudice or accusations of wrongdoing.
Heavily Contaminated Lot at 6800 St Patrick Street.
Mayor Rabouin,
Thank you for your response regarding the contaminated lot at 6800 St. Patrick during the December 9, 2024, Montréal City Council meeting.
It appears Projet MTL, including yourself, supports over \$20 million in valuable taxpayer dollars spent to acquire, decontaminate, and rehabilitate this lot. However, taxpayers we spoke with do not share this enthusiasm.
The lot has been listed in the Répertoire des Terrains Contaminés du Québec as heavily contaminated for years.
In the interest of transparency, including our ongoing journalistic investigation at DÉMOCRATIQUE.CA INC., we ask:
Since our Ville de MTL became the PROUD owners, are you aware of any reports or concerns regarding POTENTIAL foreign interference, fraud, collusion, or irregularities in the acquisition, decontamination, or rehabilitation of 6800 St. Patrick?
Thank you.

25

Question de :
Louis Hechter

Réponse de :
Mme Sophie Mauzerolle

Madame, Monsieur,
Depuis plusieurs années, la circulation sur la rue Bates, particulièrement à l'intersection de Rockland, devient de plus en plus dangereuse. Pourquoi les automobilistes ignorent-ils systématiquement les arrêts obligatoires ? Pourquoi les excès de vitesse persistent-ils malgré l'installation d'indicateurs ? Ces dispositifs ont-ils été évalués pour leur efficacité ?
Autrefois, une surveillance policière plus présente aidait à tempérer ces infractions. Pourquoi cette présence a-t-elle diminué alors que les problèmes augmentent ? Quelles mesures comptez-vous mettre en place pour assurer la sécurité des citoyens ? Un feu de circulation ou un renforcement de la surveillance policière seraient-ils envisagés ?
Faut-il attendre un accident grave pour agir ? En tant que résident préoccupé, j'attends une réponse rapide sur les actions prévues.
Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.
Louis Hechter

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 21. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 21, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de :
M. Aref Salem

Réponse de :
Mme Valérie Plante

Questionne le manque de propreté dans la Ville de Montréal / À quel moment y aura-t-il un plan d'action pour la propreté durant 365 jours par année à Montréal?

<u>Question de :</u> Mme Chantal Rossi	Piétonnisation des rues et préoccupations des commerçants à cet effet : est-ce que l'Administration va suspendre la piétonnisation dans le Vieux-Montréal et le centre-ville à l'instar de celle annoncée sur la plaza Saint-Hubert? / Est-ce que l'Administration va faire marche arrière sur les projets de piétonnisation des rues commerciales?
<u>Réponse de :</u> Mme Alia Hassan-Cournol	
<u>Question de :</u> M. Alan DeSousa	Transformation de la voie Camillien-Houde : questionne l'ouverture des soumissions dans le processus d'appel d'offres au point 80.01 (20.49) de cet ordre du jour et demande pourquoi certains éléments de cette ouverture de soumission ne sont pas sur le site internet de la Ville, ni dans les procès-verbaux / Reformule sa question
<u>Réponse de :</u> Mme Magda Popeanu Mme Émilie Thuillier	

La présidente précise que la première partie de la Période de questions des membres est terminée depuis 10 h 36.

À 10 h 40,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 7,5 minutes est agréée.

<u>Question de :</u> Mme Alba Zuniga Ramos	Coupure de la patrouille de sécurité dans les bâtiments municipaux : demande si un avis du Service de police de la Ville de Montréal a été émis et le cas échéant, s'il peut être rendu public / Exprime ses préoccupations à ce sujet et reformule sa question
<u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 44.

À 10 h 44, la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 44,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0259

Approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme Gérer son quartier, pour l'acquisition et la rénovation de cinq bâtisses situées au 12030-12040-12060-12070-12080, avenue Clément-Ader, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de subordination / Autoriser une aide financière de 3 837 871\$ à l'organisme Gérer son quartier représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Gérer son quartier pour l'acquisition et la rénovation de cinq bâtisses situées au 12030-12040-12060-12070-12080, avenue Clément-Ader dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, requise dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec;
- 2- d'autoriser une aide financière de 3 837 871 \$ à Gérer son quartier représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 4^e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de subordination entre Gérer son quartier, la Caisse Desjardins des travailleuses et travailleurs unis, le Fonds d'investissement de Montréal, le Fonds capital pour TOIT s.e.c. et la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1243716004
80.01 (20.51)

CM25 0260

Approuver le projet d'entente de subvention entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 5 206 297 \$ afin de permettre la réalisation du Projet Habitations modulaires avec accompagnement (HMA)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver et d'autoriser la signature de l'Entente de subvention entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'octroi d'une subvention maximale de 5 206 297 \$ afin de permettre la réalisation du Projet Habitations modulaires avec accompagnement (HMA), pourvu que cette Entente soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'Entente joint au présent dossier décisionnel, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un décret autorisant la Société d'habitation du Québec à octroyer cette subvention à la Ville et à signer l'Entente.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1258370001
80.01 (20.52)

CM25 0261

Résilier unilatéralement le contrat accordé à Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour l'acquisition d'une solution d'affaires pour un système intégré des opérations de la cour municipale du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal (CG21 0370)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de résilier le contrat accordé à la firme Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour l'acquisition d'une solution d'affaires pour un système intégré des opérations de la Cour municipale du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal (CG21 0370);
- 2- d'autoriser le directeur des Solutions d'affaires en matière de justice au Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1256469001
80.01 (20.53)

CM25 0262

Accorder un soutien financier de 515 000 \$ à Montréal International dans le cadre du Fonds de développement international de Montréal pour l'année 2025 / Autoriser l'utilisation pour cette même période des contributions antérieures non utilisées et reportées de 14 116 \$ au 31 décembre 2024 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 515 000 \$ à Montréal International dans le cadre du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) pour l'année 2025;
- 2- d'autoriser l'utilisation des contributions non utilisées versées par la Ville dans les années antérieures pour le FODIM de 14 116 \$ au 31 décembre 2024;
- 3- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1255117002
80.01 (20.54)

CM25 0263

Abroger la résolution CG25 0065 / Accorder un contrat à Luce Lafontaine Architecte, pour des services professionnels de réalisation des relevés terrain d'une partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires de Sainte-Anne-de-Bellevue, de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield et de Côte-Saint-Luc (lot 1), pour une période de quatre mois - Dépense totale de 64 056,03 \$, taxes incluses (contrat : 61 005,74 \$ + variation de quantités : 3 050,29 \$) - Appel d'offres public 24-20681 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger la résolution du conseil d'agglomération CG25 0065;
- 2- d'accorder à Luce Lafontaine Architecte, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation des relevés terrain d'une partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale de l'agglomération de Montréal visant les territoires de Sainte-Anne-de-Bellevue, de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield et de Côte-Saint-Luc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 61 005,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20681;
- 3- d'autoriser une dépenses de 3 050,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder au besoin à une évaluation du rendement de Luce Lafontaine Architecte;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255449002
80.01 (20.55)

CM25 0264

Accorder un contrat de gré à gré à Julie Derouin, chargée de projet, pour des services professionnels de muséologue, dans le cadre de l'exposition « Poptopia. Les utopies écologiques dans la culture populaire » - Dépense totale de 119 574 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Julie Derouin, chargée de projet, pour des services professionnels de muséologue, dans le cadre de l'exposition « Poptopia. Les utopies écologiques dans la culture populaire », pour une somme maximale de 119 574 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Julie Derouin, chargée de projet, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259442002
80.01 (20.56)

À 11 h 02,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0265

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (393 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1245449007
80.01 (30.01)

CM25 0266

Approuver le projet de convention de financement à intervenir entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain (phase II) pour la construction d'une piste cyclable sur le boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard Toupin et l'avenue Martin / Autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme à signer ladite convention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de convention de financement à intervenir entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain (phase II), pour la construction d'une piste cyclable sur le boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard Toupin et l'avenue Martin à Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme à signer ledit projet de convention, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1257299001
80.01 (30.02)

CM25 0267

Approuver le paiement de la somme non contestée de 326 300 \$, avec intérêts au taux légal de 5% à compter du 17 mars 2023, en faveur de Rosemary Lafrenière en prévision de l'acquisition des trois lots vacants lui appartenant et portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le paiement de la somme non contestée de 326 300 \$, avec intérêts au taux légal (5 %) à compter du 17 mars 2023, date de la signification de la demande introductive d'instance dans le dossier de Cour 500-17-124410-237, jusqu'à la date du paiement, en faveur de Rosemary Lafrenière en prévision de l'acquisition des trois lots vacants lui appartenant et portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sous réserve de l'accord du Service des affaires juridiques quant au paiement des intérêts;
- 2- d'émettre le chèque requis au nom de Rosemary Lafrenière ou au nom du notaire ou de l'avocat fiduciaire en fidéicommis représentant Rosemary Lafrenière ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances, conditionnellement à (i) ce que Mme Lafrenière ait signé un acquiescement à un jugement (ou l'équivalent) qui ordonnerait l'exécution de la transaction partielle et/ou la passation de titres desdits lots en faveur de la Ville suivant le paiement reçu de 326 300 \$, advenant son refus de les céder, son inaptitude ou son décès et à (ii) la publication d'un avis au Registre foncier du Québec du droit de propriété éventuel de la Ville (ou l'équivalent);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255576001
80.01 (30.03)

CM25 0268

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Est (153 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1249641007
80.01 (30.04)

CM25 0269

Adopter une résolution du conseil d'agglomération de Montréal désignant l'immeuble sur lequel le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui pourra être ainsi acquis aux fins de logement social

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012), il est résolu :

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'assujettir au droit de préemption aux fins de logement social, pour une durée de 10 ans, l'immeuble suivant, identifié au moyen de son numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 553 115
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1253867001
80.01 (30.05)

À 11 h 04,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0270

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (RCG 15-013)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (RCG 15-013) »;
- 2- de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier dans ses registres le montant du règlement abrogé RCG 15-013.

Adopté à l'unanimité.

1247567038
80.01 (42.01)

CM25 0271

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1258399001
80.01 (42.02)

CM25 0272

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires de salles de spectacle indépendantes de moins de 1 000 places

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires de salles de spectacle indépendantes de moins de 1 000 places »;
- 2- de réserver une somme de 855 757 \$ en 2025 à cet effet.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247016001
80.01 (42.03)

À 11 h 17,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (50.01) à 80.01 (50.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0273

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal, pour l'affectation d'un maximum de deux cadres policiers-ères du Service de police de la Ville de Montréal à la Division des normes professionnelles de la SQ, pour une période maximale de trois ans, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, avec une possibilité de prolongation d'une année additionnelle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal, pour l'affectation d'un maximum de deux cadres policiers-ères du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la Division des normes professionnelles (DNP) de la SQ, pour une période maximale de trois ans, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, avec une possibilité de prolongation d'une année additionnelle;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1255326001
80.01 (50.01)

CM25 0274

Autoriser l'avenant no 2, prolongeant pour une durée d'une année, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, l'entente de prêt de service conclue avec la Sûreté du Québec concernant l'affectation d'un maximum de neuf policiers-ères du Service de police de la Ville de Montréal à l'Escouade nationale de répression contre le crime organisé (ENRCO) / Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 355 219 \$ pour l'année 2026 / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de neuf postes policiers pour la même période

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'avenant 2 prolongeant pour une durée d'un an, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, l'entente de prêt de service avec la Sûreté du Québec concernant l'affectation d'un maximum de neuf policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Escouade nationale de répression du crime organisé;
- 2- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 355 219 \$ pour l'année 2026;
- 3- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de neuf postes policiers pour la même période;
- 4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'avenant 2, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255326002
80.01 (50.02)

CM25 0275

Nommer les membres du comité technique pour une durée de deux ans, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes, pour une durée de deux ans, à titre de membres du comité technique, tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002) se terminant en janvier 2027 :

- M. Jean Lamarre, président du comité, chef de division - Division Exploitation - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau;
- M. Jean-François Dubuc, chef de division - Division Ingénierie - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau;
- M. Hugo St-Denis, chef de section - Division Ingénierie - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau;
- M. Hugo Nappert, directeur des travaux publics - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- Mme Caroline St-Laurent, directrice des travaux publics - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Membres provenant des autres municipalités liées :

- Mme Ava L. Couch, directrice générale - Ville de Mont-Royal;
- M. Erik Rolland, directeur des travaux publics - Ville de Pointe-Claire;
- M. Francis Bastien, directeur des travaux publics - Ville de Dorval;
- M. Charles Senekal, directeur du Service de l'ingénierie et de l'urbanisme - Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

1256055001
80.01 (51.01)

20 – Affaires contractuelles

À 11 h 18, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 11 h 18,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0276

Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 6 239 993,45 \$, taxes incluses (contrat : 5 588 888 \$ + contingences : 558 888,80 \$ + incidences : 92 216,65 \$) - Appel d'offres public 519204 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0238;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

- 1- d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 588 888 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519204 - le contrat sera accordé conditionnellement à l'obtention de l'aide financière à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU;
- 2- d'autoriser une dépense de 558 888,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 92 216,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de CGI Environnement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'apporter les amendements suivants au présent dossier :

« Le point 20.01 est amendé :

1. par le retrait, dans la recommandation, de la phrase : *le contrat sera accordé conditionnellement à l'obtention de l'aide financière à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU.*
2. et par l'ajout, dans la recommandation, de la phrase : *une partie des travaux de réhabilitation est admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).* »

La présidente du conseil indique que l'amendement est adopté, met aux voix le point 20.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.01 1247231089

CM25 0277

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 545 622,08 \$, taxes incluses (contrat : 10 250 898,73 \$ + contingences : 1 025 089,87 \$ + incidences : 269 633,48 \$) - Appel d'offres public 519504 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0239;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 250 898,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519504 - le contrat sera accordé conditionnellement à l'obtention de l'aide financière à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 025 089,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 269 633,48 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'apporter les amendements suivants au présent dossier :

« Le point 20.02 est amendé :

1. par le retrait, dans la recommandation, de la phrase : *le contrat sera accordé conditionnellement à l'obtention de l'aide financière à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU.*

2. et par l'ajout, dans la recommandation, de la phrase : *la totalité des travaux de réhabilitation est admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).*

La présidente du conseil indique que l'amendement est adopté, met aux voix le point 20.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.02 1247231090

CM25 0278

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La-Petite-Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie - Dépense totale de 12 584 957,22 \$, taxes incluses (contrat : 11 344 344 \$ + contingences : 1 134 434,40 \$ + incidences : 106 178,82 \$) - Appel d'offres public 519203 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0240;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La-Petite-Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 344 344 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519203;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 134 434,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 106 178,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1247231084

CM25 0279

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 11 791 766,13 \$, taxes incluses (contrat : 10 575 575 \$ + contingences : 1 057 557,50 \$ + incidences : 158 633,63 \$) - Appel d'offres public 519202 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0241;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 575 575 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519202 - le contrat sera accordé conditionnellement à l'obtention de l'aide financière à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 057 557,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 158 633,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'apporter les amendements suivants au présent dossier :

« Le point 20.04 est amendé :

1. par le retrait, dans la recommandation, de la phrase : *le contrat sera accordé conditionnellement à l'obtention de l'aide financière à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU.*
2. et par l'ajout, dans la recommandation, de la phrase : *une partie des travaux de réhabilitation est admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).* »

La présidente du conseil indique que l'amendement est adopté, met aux voix le point 20.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.04 1247231082

CM25 0280

Approuver un projet de convention de service de gré à gré entre l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc. et la Ville de Montréal, pour la période du 21 mars au 31 décembre 2025, incluant deux périodes de prolongation de 12 mois chacune, pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés sur le territoire des neuf arrondissements suivants : d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 200 402,57 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 57 100 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0243;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de service de gré à gré entre l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc. et la Ville de Montréal, pour la période du 21 mars au 31 décembre 2025, incluant deux périodes de prolongation de 12 mois chacune, pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés sur le territoire des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'approuver une dépense totale de 200 402,57 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 57 100 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1246549006

À 11 h 21,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0281

Approuver un projet d'avenant à l'entente de collaboration intervenue entre le ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMD) et la Ville de Montréal pour la réparation des ponts du boulevard Henri-Bourassa/Hymus au-dessus de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 14-16) (CM16 1426) / Autoriser une dépense additionnelle de 34 681,20 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente de 4 895 635,50 \$ à 4 930 316,70 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0244;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'avenant à l'entente de collaboration (numéro 201201) entre le ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec (MTMD) et la Ville de Montréal (CM16 1426) pour la réparation des ponts des boulevards Henri-Bourassa et Hymus, au-dessus de l'autoroute 40 (structures 81-3237 et 81-3238), dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 14-16);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 34 681,20 \$, taxes incluses, conformément au projet d'avenant à l'entente, majorant ainsi le montant total de l'entente de 4 895 635,50 \$ à 4 930 316,70 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1247231092

CM25 0282

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à son option d'achat sur l'immeuble constitué du lot 1 424 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 2355, rue Provençale, dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre au Centre de la petite enfance du Carrefour inc. d'assurer ses activités dans le secteur, le tout en contrepartie d'un montant de 1 280 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0332;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à son option d'achat sur l'immeuble constitué du lot 1 424 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 2355, rue Provençale, dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre au Centre de la petite enfance du Carrefour inc. d'assurer ses activités dans le secteur, le tout en contrepartie d'un montant de 1 280 000 \$, plus les taxes applicables, selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1239220007

CM25 0283

Résilier l'entente d'occupation à long terme de l'Espace Christin conclue entre la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Montréal dans le cadre du programme Accès Jardins, aux fins de l'aménagement par la Ville de Montréal d'un jardin urbain sur un terrain appartenant à l'Université du Québec à Montréal situé à l'angle des rues Sanguinet et Christin, en vertu de l'article 2.2 de cette entente (CM18 0634)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0333;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de résilier l'entente d'occupation à long terme de l'Espace Christin intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Montréal, dans le cadre du programme Accès Jardins, aux fins de l'aménagement par la Ville de Montréal d'un jardin urbain sur un terrain appartenant à l'Université du Québec à Montréal, situé à l'angle des rues Sanguinet et Christin, en vertu de l'article 2.2 de cette entente (CM18 0634).

Adopté à l'unanimité.

20.08 1258853002

CM25 0284

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 051 954,14 \$, taxes et variation de quantités incluses, pour la fourniture et la livraison de pierre concassée dans le cadre du contrat accordé à Lafarge Canada inc. (CM23 0433), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 621 544 \$ à 5 673 498,14 \$, taxes et variation de quantités incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0290;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 784 307,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture et livraison de pierres concassées dans le cadre du contrat accordé à Lafarge Canada inc. (CM23 0433), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 621 544 \$ à 5 405 851,95 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 267 646,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1245437003

CM25 0285

Approuver une entente de contribution d'aide financière entre la Ville de Montréal et Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, pour le Projet d'acquisition de stations électriques et électrification du système de vélo en libre-service BIXI de Montréal, dans le cadre du Fonds pour le transport actif, pour un montant maximal de 5 164 674 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0326;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente de contribution d'aide financière entre la Ville de Montréal et Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, pour le Projet d'acquisition de stations électriques et électrification du système de vélo en libre-service BIXI de Montréal, dans le cadre du Fonds pour le transport actif, pour un montant maximal de 5 164 674 \$;

- 2- de ratifier à cette fin l'engagement de la Ville de Montréal, si elle obtient l'aide financière, à payer tous les coûts non admissibles associés à son Projet, y compris tout dépassement de coûts et la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1238848008

À 11 h 22,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0286

Accorder un contrat à Pavage Desjardins inc., pour des travaux de planage et revêtement des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2025 - Dépense totale de 778 204,53 \$, taxes incluses (contrat : 651 205,13 \$ + contingences : 97 680,77 \$ + incidences : 29 318,63 \$) - Appel d'offres public 521801 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0311;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pavage Desjardins inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de planage et de revêtement des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 651 205,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 521801;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 680,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 29 318,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pavage Desjardins inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1247231095

CM25 0287

Exercer la première option de renouvellement de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour le service de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égouts, conduites d'égouts et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (lot 2) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) (CM23 0404)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0294;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'exercer la première option de renouvellement, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre conclue avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) (CM23 0404), d'une durée de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égouts, conduites d'égout et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (lot 2).

Adopté à l'unanimité.

20.12 1249343002

CM25 0288

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 8 784 331,24 \$, taxes incluses (contrat : 7 758 000 \$ + contingences : 775 800 \$ + incidences : 250 531,24 \$) - Appel d'offres public 519603 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0313;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 758 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519603;
- 2- d'autoriser une dépense de 775 800 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 250 531,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1247231085

CM25 0289

Accorder un contrat de gré à gré à Technologies Stay Connected inc., pour l'acquisition d'un système de prêts de tablettes et d'ordinateurs portables en libre-service au centre Sanaaq, pour une dépense totale de 127 409,55 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0308;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Technologies Stay Connected inc., fournisseur unique, pour l'acquisition d'un système de prêts de tablettes et d'ordinateurs portables en libre-service au centre Sanaaq, pour une somme maximale de 127 409,55 \$, taxes incluses, conformément à sa soumission no. 2656927000007509012;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1259755001

CM25 0290

Accorder un contrat à Construction Viatek inc., pour des travaux de voirie dans divers endroits de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de maintien du réseau cyclable - Dépense totale de 8 469 564,62 \$, taxes incluses (contrat : 7 448 749,65 \$ + contingences : 744 874,97 \$ + incidences : 275 940 \$) - Appel d'offres public 519406 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0315;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie dans divers endroits de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de maintien du réseau cyclable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 448 749,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519406;
- 2- d'autoriser une dépense de 744 874,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 275 940 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Viatek inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1247231091

À 11 h 22,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0291

Autoriser une dépense additionnelle de 96 579 \$, taxes et contingences incluses, pour la finalisation de la conception et la préparation des documents d'appel d'offres du projet de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues de la Congrégation et de la Sucrierie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CM23 1262), majorant ainsi le montant total du contrat de 227 650,50 \$ à 324 229,50 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0322;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour la finalisation de la conception et la préparation des documents d'appel d'offres, dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CM23 1262), majorant ainsi le montant total du contrat de 227 650,50 \$ à 308 133 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 096,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de désigner le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'autorisation budgétaire;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1257231010

CM25 0292

Conclure une entente-cadre avec le regroupement des firmes Riopel Dion St-Martin inc. et GBI Experts-Conseils inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets de réfection, de mise aux normes, de restauration et de construction de bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période cinq ans, avec deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 2 120 046,16 \$, taxes incluses (contrat : 1 766 705,13 \$ + contingences : 353 341,03 \$) - Appel d'offres public 24-20783 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0323;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans avec deux options de prolongation de 12 mois, par laquelle le regroupement des firmes Riopel Dion St-Martin inc. et GBI Experts-Conseils inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets de réfection, de mise aux normes, de restauration et de construction de bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 1 766 705,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20783;
- 2- d'autoriser une dépense de 353 341,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Riopel Dion St-Martin inc. et GBI Experts-Conseils inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1255455001

CM25 0293

Conclure une entente-cadre avec Groupe Géninov inc. pour des services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal pour une période de 36 mois - Dépense totale de 1 620 286,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-2329 (3 soum) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0324;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Groupe Géninov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 620 286,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2329;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe Géninov inc. à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Groupe Géninov inc.;
- 4- d'autoriser le président par intérim de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1250649001

CM25 0294

Approuver l'acte hypothécaire unilatéral de Proanima Montréal en faveur de la Ville de Montréal pour l'acquisition et l'aménagement d'un immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin d'y offrir les services de gestion animalière sur le territoire de Montréal (CM23 1311)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0382;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver l'acte hypothécaire unilatéral de Proanima Montréal en faveur de la Ville de Montréal publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 29 248 645 pour l'acquisition et l'aménagement d'un immeuble situé au 9350, boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, afin d'y offrir les services de gestion animalière sur le territoire de Montréal comme prévu à la résolution CM23 1311.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1257515001

CM25 0295

Accorder un contrat à Bruneau Electrique inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de corridors de mobilité durable (feux de circulation, travaux civils et électriques et pistes cyclables) dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 10 225 310,99 \$, taxes incluses (contrat : 7 999 999,99 \$ + contingences : 1 600 000 \$ + incidences : 625 311 \$) - Appel d'offres public 521901 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0367;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de corridors de mobilité durable dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 999 999,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 521901;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 600 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 625 311 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1258848001

À 11 h 23,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0296

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Lachine, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 11 481 426 \$, taxes incluses (contrat : 10 233 000 \$ + contingences 1 023 300 \$ + incidences : 225 126 \$) - Appel d'offres public 519503 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0369;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Lachine, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 233 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519503. Le contrat sera accordé conditionnellement à l'obtention de l'aide financière à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 023 300 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 225 126 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'apporter les amendements suivants au présent dossier :

« Le point 20.21 est amendé :

1. par le retrait, dans la recommandation, de la phrase : *le contrat sera accordé conditionnellement à l'obtention de l'aide financière à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU.*
2. et par l'ajout, dans la recommandation, de la phrase : *la totalité des travaux de réhabilitation est admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).*

La présidente du conseil indique que l'amendement est adopté, met aux voix le point 20.21, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.21 1247231087

CM25 0297

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 16 contrats aux firmes 9386-0120 Québec inc., Environnement Routier NRJ inc. et JMV Environnement inc., pour les services de collecte et de transport de matières recyclables, pour une période de cinq ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 123 499 918,62 \$, taxes incluses (contrats : 113 248 972,24 \$ + indexation de prix : 4 369 997,88 \$ + contingences : 5 880 948,51 \$) - Appel d'offres public 24-20671 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0378;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les contrat pour les services de collecte et transport des matières recyclables pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20671;

Lot	Fournisseurs	Contrats (\$)
Lot 1 - Anjou	9386-0120 Québec inc.	3 045 620,14 \$
Lot 2 - Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Outremont	9386-0120 Québec inc.	14 485 815,72 \$
Lot 3 - Lachine	9386-0120 Québec inc.	3 371 685,85 \$
Lot 4 - LaSalle	JMV Environnement inc.	6 582 750,48 \$
Lot 5 - Le Sud-Ouest	9386-0120 Québec inc.	4 984 815,40 \$
Lot 6 - L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9386-0120 Québec inc.	1 594 424,19 \$
Lot 7 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9386-0120 Québec inc.	10 262 128,12 \$
Lot 8 - Montréal-Nord	9386-0120 Québec inc.	6 306 093,75 \$
Lot 9 - Pierrefonds-Roxboro	Env. Routier NRJ inc.	5 065 003,68 \$
Lot 10 - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	JMV Environnement inc.	8 365 187,50 \$
Lot 11 - Rosemont–La Petite-Patrie	9386-0120 Québec inc.	12 359 835,67 \$
Lot 12 - Saint-Laurent	JMV Environnement inc.	8 480 711,51 \$
Lot 13 - Saint-Léonard	Env. Routier NRJ inc.	6 568 367,57 \$
Lot 14 - Verdun	JMV Environnement inc.	5 322 306,46 \$
Lot 15 - Ville-Marie	9386-0120 Québec inc.	11 030 521,10 \$
Lot 16 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9386-0120 Québec inc.	5 423 705,10 \$
Total		113 248 972,24 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 4 369 997,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation de prix;

Lot	Fournisseurs	Indexation (\$)
Lot 1 - Anjou	9386-0120 Québec inc.	119 914,34 \$
Lot 2 - Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Outremont	9386-0120 Québec inc.	554 114,85 \$
Lot 3 - Lachine	9386-0120 Québec inc.	128 327,35 \$
Lot 4 - LaSalle	JMV Environnement inc.	250 541,41 \$
Lot 5 - Le Sud-Ouest	9386-0120 Québec inc.	189 723,54 \$
Lot 6 - L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9386-0120 Québec inc.	62 776,81 \$
Lot 7 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9386-0120 Québec inc.	404 047,87 \$
Lot 8 - Montréal-Nord	9386-0120 Québec inc.	248 288,05 \$
Lot 9 - Pierrefonds-Roxboro	Env. Routier NRJ inc.	192 775,53 \$
Lot 10 - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	JMV Environnement inc.	329 360,16 \$
Lot 11 - Rosemont–La Petite-Patrie	9386-0120 Québec inc.	470 418,97 \$
Lot 12 - Saint-Laurent	JMV Environnement inc.	333 908,66 \$
Lot 13 - Saint-Léonard	Env. Routier NRJ inc.	249 994,00 \$
Lot 14 - Verdun	JMV Environnement inc.	209 553,67 \$
Lot 15 - Ville-Marie	9386-0120 Québec inc.	419 824,87 \$
Lot 16 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9386-0120 Québec inc.	206 427,81 \$
Total		4 369 997,88 \$

- 4- d'autoriser une dépense de 5 880 948,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Lot	Fournisseurs	Contingences (\$)
Lot 1 - Anjou	9386-0120 Québec inc.	158 276,72 \$
Lot 2 - Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Outremont	9386-0120 Québec inc.	751 996,53 \$
Lot 3 - Lachine	9386-0120 Québec inc.	175 000,66 \$
Lot 4 - LaSalle	JMV Environnement inc.	341 664,59 \$
Lot 5 - Le Sud-Ouest	9386-0120 Québec inc.	258 726,95 \$
Lot 6 - L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9386-0120 Québec inc.	82 860,05 \$
Lot 7 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9386-0120 Québec inc.	533 308,80 \$
Lot 8 - Montréal-Nord	9386-0120 Québec inc.	327 719,09 \$
Lot 9 - Pierrefonds-Roxboro	Env. Routier NRJ inc.	262 888,96 \$
Lot 10 - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	JMV Environnement inc.	434 727,38 \$
Lot 11 - Rosemont–La Petite-Patrie	9386-0120 Québec inc.	641 512,73 \$
Lot 12 - Saint-Laurent	JMV Environnement inc.	440 731,01 \$
Lot 13 - Saint-Léonard	Env. Routier NRJ inc.	340 918,08 \$
Lot 14 - Verdun	JMV Environnement inc.	276 593,01 \$
Lot 15 - Ville-Marie	9386-0120 Québec inc.	572 517,30 \$
Lot 16 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9386-0120 Québec inc.	281 506,65 \$
Total		5 880 948,51 \$

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de 9386-0120 QUÉBEC inc., Environnement Routier NRJ inc. et JMV Environnement inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Doug Hurley
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

20.22 1248554004

CM25 0298

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux d'aménagement du Parc Irma-LeVasseur et des travaux de voirie, d'éclairage, d'utilités publiques (CSEM) et d'architecture du paysage dans les avenues Dollard, Wiseman et Ducharme dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 25 120 120,50 \$, taxes incluses (contrat : 21 099 000 \$ + contingences : 2 251 823,01 \$ + incidences : 1 769 297,49 \$) - Appel d'offres public 512801 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0373;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement du parc Irma-LeVasseur et travaux de voirie, d'éclairage, d'utilités publiques (CSEM) et d'architecture du paysage dans les avenues Dollard, Wiseman et Ducharme dans l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 099 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 512801;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 251 823,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 769 297,49 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Charex inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1247231080

CM25 0299

Autoriser la modification des pourcentages d'augmentation maximale annuelle de loyers, dans les conventions de contribution financière, pour les projets de La Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES) situés au 794-804, 6^e Avenue et au 3410, rue Victoria (CM20 1341) et au 450, 33^e Avenue (CM22 1090) / Autoriser le retrait des pourcentages maximums de logements pouvant bénéficier du programme de supplément au loyer / Approuver les trois projets d'Addenda modifiant les conventions de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'Organisme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0393;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la modification des pourcentages d'augmentation maximale annuelle de loyers, dans les conventions de contribution financière, pour les projets de La Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES) situés au 794-804, 6^e Avenue et au 3410, rue Victoria (CM20 1341) et au 450, 33^e Avenue (CM22 1090);
- 2- d'autoriser le retrait des pourcentages maximums de logements pouvant bénéficier du programme de supplément au loyer;
- 3- d'approuver les trois projets d'Addenda modifiant les conventions de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'Organisme.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1259286001

CM25 0300

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Villeneuve à l'avenue Mont-Royal et dans l'avenue Mont-Royal, du chemin de la Côte-Sainte-Catherine à la rue Saint-Urbain, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Ville-Marie et d'Outremont - Dépense totale de 10 727 706,32 \$, taxes incluses (contrat : 8 597 293,75 \$ + contingences : 1 139 962,84 \$ + incidences : 990 449,73 \$) - Appel d'offres public 517201 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0374;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Villeneuve à l'avenue Mont-Royal et dans l'avenue Mont-Royal, du chemin de la Côte-Sainte-Catherine à la rue Saint-Urbain, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Ville-Marie et d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 597 293,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 517201;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 139 962,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 990 449,73 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1257231003

À 11 h 58,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.29 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0301

Accorder un contrat de gré à gré à Groupe Information Travail pour les services de gestion de brigades de propreté en réinsertion professionnelle et issues des peuples autochtones, pour une durée de cinq mois - Dépense totale de 118 757 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0364;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Groupe Information Travail, pour une durée de cinq mois, pour les services de gestion de brigades de propreté en réinsertion professionnelle et issues des peuples autochtones, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 118 757 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1250005002

CM25 0302

Autoriser une dépense additionnelle de 9 299 001,51 \$, taxes et contingences incluses, pour des services de collecte et de transport des matières recyclables de dix arrondissements, dans le cadre des contrats accordés aux entreprises 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires), Environnement Routier NRJ inc., Services Ricova inc. et Derichebourg Canada inc. (CM20 0807), majorant ainsi le montant total des contrats de 71 444 612,43 \$ à 80 743 613,93 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0362;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 8 856 191,91 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation), pour des services de collecte et transport des matières recyclables dans le cadre de dix contrats accordés aux entreprises 9064-3032 Québec inc. (JR Services sanitaires), Environnement routier NRJ inc., Services Ricova inc. et Derichebourg Canada inc., (CM20 0807), majorant ainsi le montant total des contrats de 71 444 612,43 \$ à 80 300 804,34 \$, taxes incluses;

Fournisseurs	Territoires	Lots	Indexation
Env. Routier NRJ	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	21	1 747 944,71 \$
Env. Routier NRJ	LaSalle	23	746 782,97 \$
Services Ricova inc.	Lachine	22	568 423,65 \$
Derichebourg	Rosemont–La Petite-Patrie	27	1 591 123,52 \$
Env. Routier NRJ	Le Sud-Ouest	24	535 440,90 \$
Env. Routier NRJ	Outremont	25	270 972,20 \$
Services Ricova inc.	Pierrefonds-Roxboro	26	769 293,26 \$
Derichebourg	Saint-Léonard	28	837 606,59 \$
JR Service Sanitaire	Ville-Marie	29	997 311,24 \$
Env. Routier NRJ	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	30	791 292,88 \$
Total - C&T			8 856 191,91 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 442 809,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Fournisseurs	Territoires	Lots	Contingences
Env. Routier NRJ	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	21	87 397,24 \$
Env. Routier NRJ	LaSalle	23	37 339,15 \$
Services Ricova inc.	Lachine	22	28 421,18 \$
Derichebourg	Rosemont–La Petite-Patrie	27	79 556,18 \$
Env. Routier NRJ	Le Sud-Ouest	24	26 772,05 \$
Env. Routier NRJ	Outremont	25	13 548,61 \$
Services Ricova inc.	Pierrefonds-Roxboro	26	38 464,66 \$
Derichebourg	Saint-Léonard	28	41 880,33 \$
JR Service Sanitaire	Ville-Marie	29	49 865,56 \$
Env. Routier NRJ	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	30	39 564,64 \$
Total - C&T			442 809,60 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0303

Autoriser une dépense additionnelle de 206 820,14 \$, taxes incluses, pour l'enfouissement des réseaux câblés aériens et existants, pour le secteur Griffintown, dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron ltée, majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 777 019,62 \$ à 983 839,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0368;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 206 820,14 \$, taxes incluses, pour l'enfouissement des réseaux câblés aériens et existants, pour le secteur Griffintown, dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron ltée, majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 777 019,62 \$ à 983 839,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président (par intérim) de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1250025001

CM25 0304

Autoriser une dépense additionnelle de 22 891 883,69 \$, taxes incluses, pour des contrats de déneigement clé en main, de transport de la neige, de location de machinerie, d'exploitation des lieux d'élimination de la neige et service de remorquage, majorant ainsi le montant total des contrats de 404 752 337,64 \$ à 427 644 221,32 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0365;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 22 891 883,69 \$, taxes incluses, pour des contrats de déneigement clé en main, de transport de la neige, de location de machinerie, d'exploitation des lieux d'élimination de la neige et service de remorquage, majorant ainsi le montant total des contrats de 404 752 337,64 \$ à 427 644 221,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1259445003

30 – Administration et finances

À 11 h 59, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 11 h 59,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0305

Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2025, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0253;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1259796001

CM25 0306

Accepter la proposition du conseil d'agglomération de changer l'affectation des parcs locaux Gouin-Le Mesurier, du Beau-Bois et Martin situés dans l'arrondissement d'Achets-Cartierville afin qu'ils fassent partie officiellement du parc-nature du Bois-de-Saraguay

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0346;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'accepter le changement d'affectation du parc Gouin-Le Mesurier (lot 1 900 848), d'une partie du parc du Beau-Bois (partie du lot 1 900 422, tel qu'identifié au Règlement RCG 23-024) et du parc Martin (lots 1 901 132, 1 901 133 et 1 901 192) afin qu'ils fassent officiellement partie du parc-nature du Bois-de-Saraguay.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1240683006

CM25 0307

Autoriser le dépôt de la demande de contribution financière au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes du gouvernement du Canada pour le projet de construction du parc des Gorilles comprenant la plantation d'une mini-forêt pour réduire les risques de chaleur extrême dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0347;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt de la demande de contribution financière au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes du gouvernement du Canada pour le projet de construction du parc des Gorilles comprenant la plantation d'une mini-forêt pour réduire les risques de chaleur extrême dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 2- d'approuver à cet effet le projet de convention de subvention entre la ministre des Affaires municipales du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1258691001

CM25 0308

Approuver l'avis de la Ville de Montréal sur le projet de Planification des besoins d'espace 2025 du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0348;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver l'avis de la Ville de Montréal sur le projet de planification des besoins d'espace 2025 du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1259856001

CM25 0309

Accepter les offres de services d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la Ville, d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation d'aménagements de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2025, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0395;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'accepter les offres de services de conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la Ville, d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation d'aménagements de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2025, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1257889001

À 12 h,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0310

Abroger la résolution du conseil municipal CM25 0110

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0376;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'abroger la résolution du conseil municipal CM25 0110.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1255449002

CM25 0311**Adopter une résolution du conseil municipal de Montréal désignant l'immeuble sur lequel le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui pourra être ainsi acquis aux fins d'habitation**

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation (22-014);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0414;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'assujettir au droit de préemption aux fins d'habitation, pour une durée de 10 ans, l'immeuble suivant, identifié au moyen de son numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 553 115
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1253867002

CM25 0312**Adopter une résolution relative à l'intention de la Ville concernant les sous-catégories d'immeubles résidentiels**

Considérant l'adoption de la Politique d'établissement des sous-catégories d'immeubles et de division en secteurs du territoire de la Ville;

Considérant qu'une résolution d'intention est nécessaire pour procéder aux démarches requises pour la création de nouvelles sous-catégories d'immeubles telles qu'autorisées par la Loi sur la fiscalité municipale (LFM);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0416;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de communiquer à la Direction de l'évaluation foncière du Service des finances et de l'évaluation foncière, l'intention de créer une sous-catégorie pour les immeubles résidentiels sur la base du nombre de logements pour le rôle foncier 2026-2027-2028 tel que l'autorise la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);
- 2- d'autoriser la trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière à confirmer les sous-catégories définitives souhaitées par la Ville par l'envoi d'une orientation écrite à la Direction de l'évaluation foncière au plus tard le 20 juin 2025.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1253074003

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 12 h 01, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM25 0313

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 19 891 400 \$ afin de financer l'implantation de solutions numériques et de cybersécurité

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 891 400 \$ afin de financer l'implantation de solutions numériques et de cybersécurité », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1258285002

CM25 0314

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») (19-028) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 143 848 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») (19-028) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 143 848 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1257734001

CM25 0315

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 38 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 38 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1248848012

CM25 0316

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1258798002

42 – Adoption de règlements

À 12 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 12 h 02,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0317

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (15-014)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (15-014) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 février 2025 par sa résolution CM25 0185;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (15-014) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 février 2025 par sa résolution CM25 0185;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE25 0108;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (15-014) », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1247567037

Règlement 15-014-1

CM25 0318

Adoption - Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044)

Vu l'avis de motion donné des projets de règlements intitulés « Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique » et « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 février 2025 par sa résolution CM25 0186;

Vu le dépôt des projets de règlements intitulés « Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique » et « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 février 2025 par sa résolution CM25 0186;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 janvier 2025 par sa résolution CE25 0117;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044) ».

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

À 12 h 10,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

de présenter les amendements n^{os} 1, 2 et 3 au règlement intitulé « Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique », et qui se lisent comme suit :

Amendement n^o 1 :

« Il est proposé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 3 du Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique afin qu'il se lise comme suit :

Il est également interdit pour l'exploitant d'un établissement d'hébergement touristique dans une résidence principale de louer une unité d'hébergement, sauf entre le 10 juin et le 10 septembre et entre le 15 décembre et le 15 mars de chaque année. »

Amendement n° 2 :

« Il est proposé de modifier l'article 4 du Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique afin qu'il se lise comme suit :

4. La demande de permis pour l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique doit être faite, en personne ou en ligne, au moyen du formulaire fourni par la Ville dûment rempli et signé.

Et il est proposé de modifier le troisième paragraphe de l'article 4 dudit Règlement afin qu'il se lise comme suit :

En outre, pour être admissible au processus de délivrance d'un permis d'exploitation, la personne qui entend exploiter l'établissement d'hébergement touristique doit présenter, en personne ou en ligne, l'une ou l'autre des pièces d'identité suivantes : »

Amendement n° 3 :

« Il est proposé de modifier les aspects financiers pour qu'ils prévoient que :

- 9 nouveaux inspecteurs et 4 préposés à l'information du cadre bâti soient embauchés pour faire respecter le Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique;
- un virement de 1 956 000\$ pour l'année 2025 en provenance du budget de fonctionnement corporatif du Service de l'habitation vers l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soit réservé à cette fin ».

Un débat s'engage sur les trois propositions d'amendements.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui indique que l'Administration juge les trois propositions d'amendements recevables.

Le débat se poursuit sur les trois propositions d'amendements.

La présidente du conseil cède la parole au porte-parole de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Benoit Dorais. Ce dernier indique que l'Administration n'est pas en faveur des trois amendements proposés.

À 12 h 30,

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit sur les trois propositions d'amendements.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle afin qu'il exerce son droit de réplique sur les trois propositions d'amendements.

À 12 h 34,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle

de procéder à un vote enregistré sur le regroupement des trois propositions d'amendements.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian et Hurley (21)

Votent contre : Mesdames et messieurs Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vodanovic, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Lessard-Blais, Plourde, Pautzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault, Sauvé et Sasseville (37)

Résultat : En faveur : 21
Contre : 37

La présidente du conseil déclare les trois amendements rejetés à la majorité des voix et cède la parole au conseiller M. Benoit Dorais afin qu'il exerce son droit de réplique sur la proposition principale.

Puis, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 42.02 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1258798001

Règlement 25-007 / Règlement 24-044-1

CM25 0319

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements abordables

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements abordables » à l'assemblée du conseil municipal du 17 février 2025 par sa résolution CM25 0187;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements abordables » à l'assemblée du conseil municipal du 17 février 2025 par sa résolution CM25 0187;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0177;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements abordables », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1258399002

Règlement 25-008

CM25 0320

Adoption - Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs » à l'assemblée du conseil municipal du 17 février 2025 par sa résolution CM25 0188;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs » à l'assemblée du conseil municipal du 17 février 2025 par sa résolution CM25 0188;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0174;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs »;
- 2- de réserver une somme de 6 500 000 \$ pour sa mise en œuvre.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

À 12 h 40,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

de présenter un amendement au règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs », afin de remplacer la définition de « travaux majeurs » comme suit :

« tout chantier de travaux majeurs d'infrastructures publiques d'une durée minimale prévue de 90 jours, exécuté par la Ville ou par la Société de transport de Montréal dans un secteur désigné et qui entraîne des entraves à la circulation automobile ».

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Alia Hassan-Cournol, qui indique que l'Administration est en désaccord avec cette proposition d'amendement.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle afin qu'il exerce son droit de réplique sur la proposition d'amendement.

À 12 h 53,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi
appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault, Sauvé et Sasseville (27)

Votent contre : Mesdames et messieurs Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vodanovic, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand et Roy (31)

Résultat : En faveur : 27
 Contre : 31

La présidente du conseil déclare l'amendement rejeté à la majorité des voix.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 42.04 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.04 1247797005

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d’urbanisme

À 13 h 09, la présidente du conseil appelle la rubrique « Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d’urbanisme ».

À 13 h 09,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d’étude, les points 44.01 et 44.02 de l’ordre du jour.

Adopté à l’unanimité.

CM25 0321

Adoption, avec changements, d'une résolution intitulée « Résolution en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q., 2024, chapitre 2), approuvant la démolition d'un bâtiment institutionnel de 3 étages et la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages, destiné à du logement abordable ou social, pour l'immeuble situé au 5460, avenue Connaught »

Attendu que le projet sera développé par une entreprise privée et que l'immeuble sera ensuite vendu à un organisme à but non lucratif (OBNL);

Attendu que l'OBNL, appuyé par le GRT Bâtir son quartier, s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin d'obtenir un engagement de financement dans le cadre d'un programme de logement social ou abordable;

Attendu que le projet est conforme aux balises d'encadrement adoptées par le conseil municipal et à la politique locale adoptée par le conseil d'arrondissement;

Attendu que le projet de résolution visant à autoriser la démolition d'un bâtiment institutionnel de trois étages et la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre étages, destiné à du logement abordable ou social, pour l'immeuble situé au 5460, avenue Connaught, en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2) a été adopté à l'assemblée ordinaire tenue le lundi 20 janvier 2025 par sa résolution CM25 0076;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 19 février 2025, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2) et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0408;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter, avec changements, la résolution approuvant la démolition d'un bâtiment institutionnel de trois étages et la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre étages, destiné à du logement abordable ou social, pour l'immeuble situé au 5460, avenue Connaught, en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2);

CHAPITRE I**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 5460, avenue Connaught, correspondant au lot 3 321 859 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » de l'annexe A de la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition d'un bâtiment institutionnel existant et la construction d'un bâtiment résidentiel, ainsi que les travaux d'aménagement associés, sont autorisés conformément aux conditions énoncées à la présente résolution.

3. À cette fin, il est permis de déroger à la carte 3.2.1. intitulée « La densité de construction » incluse à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin d'autoriser un bâtiment de 4 étages.

4. Il est également permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

1. à l'article 9 afin de déroger à la hauteur prescrite en mètres et en étages;
2. à l'article 21 afin de déroger au retrait d'une cage d'ascenseur et aux retrait d'un garde-corps;
3. à l'article 21.1 afin de déroger à la hauteur des constructions et équipements hors toit;
4. à l'article 24 afin de déroger aux règles d'insertion;
5. à l'article 40 afin de déroger au taux d'implantation maximal prescrit;
6. à l'article 123 afin de déroger aux usages;
7. à l'article 573.4 afin de déroger à la distance entre deux voies d'accès.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

SOUS-SECTION 1

CONDITIONS RELATIVES AUX USAGES

5. En plus des usages déjà autorisés, la catégorie d'usage « H.7 36 logements et plus » est également autorisé à la condition suivante :

1. 100 % de la superficie résidentielle du projet vise la réalisation de logements sociaux ou de logements abordables, tels que définis dans le Règlement 20-041 visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial, ou est réalisé dans le cadre d'un programme d'un gouvernement, de la Ville ou d'un de leurs mandataires qui prévoit un engagement visant l'abordabilité des logements.

SOUS-SECTION 2

CONDITIONS RELATIVES AU CADRE BÂTI

6. La construction d'un bâtiment doit respecter les conditions suivantes :

1. La hauteur maximale est de 4 étages et de 15 m;
2. Le taux d'implantation maximum est de 70%;
3. La hauteur d'une construction hors toit ou d'une cage d'escalier ne peut dépasser de 3 m la hauteur maximale autorisée.
4. La hauteur d'une cage d'ascenseur ne peut dépasser de 5 m la hauteur maximale autorisée.
5. Le retrait d'une façade d'une cage d'ascenseur ne peut être de moins de 8 mètres;
6. La distance entre deux voies d'accès est d'au moins 1,5 m;
7. Au moins 5 unités de stationnement doivent comporter une installation de recharge électrique pour véhicule;
8. Toutes les unités de stationnement doivent être pourvues d'un branchement qui peut accueillir une installation de recharge électrique pour véhicule.

SOUS-SECTION 3

CONDITIONS RELATIVES À L'OCCUPATION ET À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS ET DU TOIT

7. L'aménagement des cours et du toit doit respecter les conditions suivantes :

1. Une toiture verte recouverte d'un substrat de croissance d'une épaisseur minimale de 150 mm et d'une superficie minimale de 280 m² doit être aménagée.
2. 6 bacs d'agriculture urbaine avec un accès à l'eau et un espace fermé pour ranger le matériel doivent être aménagés.
3. Un espace commun extérieur, partagé et accessible à l'ensemble des occupants et équipé de mobilier, d'une superficie minimale de 150 m² doit être aménagé au toit;

CHAPITRE IIII

DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU DÉPÔT DE LA DEMANDE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

8. En plus de tout autre document exigible, une demande de permis de construire déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée :

1. d'un plan de gestion des matières résiduelles comprenant les éléments suivants:
 - a. les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
 - b. les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
 - c. les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
 - d. la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
 - e. la méthode de collecte privée ou publique;
 - f. s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.
2. un plan de gestion et de mitigation des impacts nuisibles du chantier proposant, le cas échéant, des mesures permettant de réduire les nuisances.
3. un plan de gestion des matériaux issus de la démolition réalisé par un expert dans le domaine;
4. Une étude préparée par un expert doit démontrer la conformité du niveau sonore au niveau de vibration au chapitre VI;
5. La réalisation d'une entente sur l'aménagement de la ruelle dans le cadre d'une cession de terrain, d'une entente d'infrastructure ou de tout autre document faisant état des obligations du requérant pour l'aménager paysager de cet espace à des fins de mesures de mitigation de la voie ferrée.

CHAPITRE V

DÉLAI DE RÉALISATION

9. Les demandes et constructions visées ci-dessous doivent respecter les délais prescrits:

1. Une demande d'autorisation de démolition visée par la présente résolution doit être déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et de mobilité dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
2. Une demande de permis complète pour la construction d'un projet conforme à la réglementation et à la présente résolution doit être déposée avant la délivrance du Certificat de démolition.
3. Les travaux de construction visés par la présente résolution doivent débuter dans les 24 mois suivants la fin des travaux de démolition.
4. À défaut des précédents délais, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet. Le terrain doit alors être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.

CHAPITRE VI

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

10. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction, de transformation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, en plus des critères prévus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 17379), les objectifs et critères suivants sont applicables.

Objectif 1 : Assurer un bâtiment de qualité qui prend en considération les nuisances sonores et de vibration :

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

1. le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment ou de la partie du bâtiment dans lequel s'exerce l'usage, ne doit pas être supérieur à 40 dBA Leq (24 h);
2. le niveau sonore, pour un espace de détente à l'extérieur du bâtiment, ne doit pas être supérieur à 55 dBA Leq (24 h);
3. le niveau de vibration, à l'intérieur du bâtiment ou de la partie du bâtiment dans lequel s'exerce l'usage, ne doit pas être supérieur à 0,14 mm/s.
4. Une mesure de mitigation, notamment un mur anti-bruit ou anti-collision devrait se rapprocher le plus possible de la limite de l'emprise de la voie ferrée principale.

Autres critères:

1. Les logements de 2 chambres à coucher ou plus faisant face à la voie publique doivent favoriser un accès direct à la voie publique;

2. Les condenseurs prévus en façade devraient être le moins visible possible, voir non visible de la voie publique;
3. Limiter l'implantation de l'empiètement de l'aire d'entreposage des matières résiduelles extérieures sur le domaine public.

ANNEXE A

Territoire d'application

Adopté à l'unanimité.

44.01 1245626007

CM25 0322

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter des zones de logement abordable dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'apporter des corrections techniques aux modalités de la cession à des fins de logement abordable d'un immeuble exempt de construction

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 février 2025 par sa résolution CM25 0192 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM25 0192 du conseil municipal à sa séance du 17 février 2025, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation publique a eu lieu du 19 au 27 février 2025 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 février 2025 à la salle 120 de l'édifice Lucien-Saulnier situé au 155, rue Notre-Dame Est, et annoncée au préalable par un avis public paru le 19 février 2025, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025, par sa résolution CE25 0405;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter des zones de logement abordable dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'apporter des corrections techniques aux modalités de la cession à des fins de logement abordable d'un immeuble exempt de construction.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Doug Hurley
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

44.02 1248053015

Règlement 20-041-14

51 – Nomination / Désignation

À 13 h 10, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

CM25 0323

Renouveler les mandats de Bérénice Mollen-Dupuis, Charlotte Kelly et Daniel-Joseph Chapdelaine à titre de membres du Comité consultatif en reconnaissance pour un second mandat de trois ans à compter du 20 mars 2025 / Nommer Paul-André Linteau, actuellement membre suppléant, à titre de membre jusqu'à la fin de son premier mandat, le 20 mars 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0398;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de renouveler les mandats de Bérénice Mollen-Dupuis, Charlotte Kelly et Daniel-Joseph Chapdelaine à titre de membres du Comité consultatif en reconnaissance pour un second mandat de trois ans à compter du 20 mars 2025;
- 2- de nommer Paul-André Linteau à titre de membre régulier jusqu'à la fin de son premier mandat, soit le 20 mars 2026.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1257939001

65 – Motion des conseillers

À 13 h 12, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

CM25 0324**Motion de l'opposition officielle pour autoriser les chiens en laisse dans le réseau des autobus de la Société de transport de Montréal**

Les conseillers Aref Salem et Sylvain Ouellet déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.01. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que l'Opposition officielle de la Ville de Montréal a déposé au conseil municipal du 25 avril 2022 une motion demandant à la Société de transport de Montréal (STM) de tester un projet pilote autorisant, selon des balises visant la bonne cohabitation avec l'ensemble de ses clients, la présence des chiens dans l'ensemble du réseau de transport en commun, soit dans le métro et dans les autobus;

Attendu que la STM a mis en place le 15 octobre 2022 le projet pilote autorisant les chiens dans le métro;

Attendu que devant le succès de son projet pilote qui a permis de démontrer que les consignes ayant été mises à l'essai sont suffisantes pour assurer la cohabitation harmonieuse entre l'ensemble de la clientèle, la STM a confirmé la pérennisation de l'accès des chiens dans le métro;

Attendu qu'en décembre 2024, le conseil d'agglomération de Montréal a adopté des changements au règlement R-036 de la STM intitulé « Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal » de manière à pérenniser l'accès des chiens dans le métro;

Attendu que ce changement réglementaire n'est entré officiellement en vigueur que le 1^{er} février 2025, ce qui limite les données récoltées quant au non-respect des conditions en place pour qu'une personne puisse accéder au métro avec un chien;

Attendu que, selon un sondage Léger commandé par l'Association des médecins vétérinaires du Québec en novembre 2024, 21 % des foyers du Grand Montréal ont un chien;

Attendu que la campagne « Fido dans le métro » lancée en décembre 2021 par la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) demandant à l'administration Plante et au président du conseil d'administration de la STM d'autoriser les chiens en laisse dans le réseau de transport en commun avait récolté près de 18 000 signatures;

Attendu qu'un sondage auprès de la clientèle de la STM via le panel « Ma voix ma STM » portant sur les résultats du projet pilote a révélé que 70 % des clients répondants étaient favorables à la présence des chiens dans le métro en laisse et avec muselière, en date de septembre 2023;

Attendu que la laisse et le port de la muselière sont obligatoires pour tous les chiens, de l'entrée de la station jusqu'à la sortie;

Attendu que l'accès aux transports en commun pour les chiens en laisse permettra de faciliter les déplacements des propriétaires qui ne possèdent pas de voiture et qui vivent à une distance considérable d'une station de métro vers les espaces verts, les parcs canins, les cliniques vétérinaires et le nouveau refuge animalier qui devrait ouvrir en janvier 2026;

Attendu que l'interdiction des chiens dans l'autobus force le recours à l'automobile pour les personnes qui choisiraient autrement de ne pas l'utiliser;

Attendu que l'autorisation des chiens dans l'autobus s'inscrit parmi les mesures qui soutiennent les objectifs environnementaux de la Ville de Montréal;

Attendu que permettre les chiens dans l'autobus leur offrirait davantage d'occasions de faire de l'exercice et de socialiser, réduisant ainsi le risque qu'ils développent des comportements indésirables;

Attendu qu'en contribuant à la création d'une population canine plus sociable, équilibrée et mieux éduquée, une telle mesure favoriserait donc aussi la sécurité publique;

Attendu que plusieurs métropoles telles que Copenhague, Londres, Boston, Lyon, Amsterdam, Berlin, Rome et Helsinki et plusieurs villes canadiennes, dont Toronto et Calgary, autorisent les chiens en laisse dans le réseau des autobus;

Attendu que l'ajout de chiens dans les autobus pourrait augmenter les sources de malpropreté, d'insécurité ou d'occupation de l'espace limité, entraînant une détérioration de l'expérience des clients qui pourraient se sentir encore plus à l'étroit ou moins à l'aise dans les autobus;

Attendu que la cohabitation entre humains et chiens est plus complexe et représente un défi supplémentaire dans un environnement restreint comme un autobus comparativement au métro;

Attendu que les indicateurs de perception actuels de la part des clients entourant la sécurité et la propreté des autobus sont à la baisse et que la STM a pour priorité d'augmenter le sentiment de sécurité dans son réseau;

Attendu qu'il est nécessaire de mettre en place un projet pilote avant d'aller de l'avant avec une modification réglementaire;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Laurent Desbois
Mme Christine Black
Mme Stephanie Valenzuela
Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal demande à la STM de développer un plan similaire à celui ayant permis la présence des chiens dans le métro, incluant la mise en place d'un projet pilote avant la fin de l'année 2026, permettant à terme l'autorisation des chiens en laisse et portant une muselière dans l'ensemble de son réseau d'autobus, sous les mêmes conditions que l'admission des chiens dans le métro;
- 2- que le conseil municipal reconnaisse toutefois qu'afin de réunir les conditions gagnantes permettant d'autoriser la présence des chiens dans les autobus, il devra y avoir une augmentation des indicateurs de la STM concernant la perception des clients face aux enjeux entourant la sécurité et la propreté des autobus avant de modifier la réglementation;
- 3- que, lorsque cette autorisation sera mise en place, la Ville de Montréal et la STM déploient une campagne de communication et de sensibilisation auprès de la population montréalaise entourant l'autorisation des chiens en laisse et portant une muselière dans le réseau des autobus.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le chef de l'Opposition officielle, M. Aref Salem.

M. Salem débute en faisant référence notamment à la première motion d'avril 2022 et du succès du projet pilote qui en découla concernant les chiens dans le métro. En continuité avec cette première démarche, cette motion-ci vise l'autorisation des chiens en laisse et portant une muselière dans le réseau d'autobus de la Société de transport de Montréal, et ce, dans le cadre d'un prochain projet pilote réunissant les conditions gagnantes.

La présidente du conseil le remercie et invite le porte-parole de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Sylvain Ouellet, à débiter son intervention.

En résumé, M. Ouellet met de l'avant quelques éléments de la version consensuelle dont l'importance de bien analyser le projet pilote car les deux espaces, le métro et l'autobus, possèdent leurs propres particularités qui les distinguent lorsqu'il est question d'accueillir un chien en laisse et portant une muselière.

Pour conclure, la présidente remercie M. Ouellet et invite à nouveau le chef de l'Opposition officielle, M. Aref Salem, à prendre la parole afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

À 13 h 24, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous à la prochaine assemblée régulière du conseil municipal le 14 avril 2025, à 13 h.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – POINT 7.06

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2025
Membres du conseil municipal
Le 17 mars 2025

1. M. Michel Bissonnet
2. Mme Virginie Journeau